



BOURGES



POUR
3 AGENDA 21
DE LA LONGÉVITÉ

Mission conduite par
**LUC BROUSSY
& JÉRÔME GUEDJ**

Chapitre I

Pourquoi un Agenda 21 de la Longévité à Bourges

Au début des années 2000, de nombreuses collectivités locales se sont engagées dans l'élaboration d'un Agenda 21 pour le développement durable, méthode mise en place par le Sommet de la Terre de Rio en 1992. L'objectif était de mettre en place une vision transversale et participative de la transition écologique, en mobilisant tous les acteurs locaux, et plus uniquement l'élu en charge de l'environnement.

Convaincu que cette démarche est aujourd'hui duplicable pour appréhender cette autre transition aussi essentielle qu'est la transition démographique, le maire de Bourges, Yann Galut, a souhaité engager la ville dans la démarche « Agenda 21 de la longévité » qui lui a été présentée au printemps 2021. Mais en quoi consiste cette démarche ? Elle part de plusieurs constats qu'il convient d'expliquer ici.

1er constat - Un changement de paradigme des politiques publiques du vieillissement

La logique de l'Agenda 21 part en premier lieu de la **nécessité de positionner l'enjeu démographique à sa juste place**. Il est en effet essentiel que nous donnions à la mutation qui se prépare l'importance qu'elle requiert.

Trois grandes révolutions sont en train de modifier en profondeur la structure et l'organisation de nos sociétés, trois révolutions qui interagissent ensemble de telle façon que l'on ne peut pas penser l'une sans intégrer les deux autres. Nous parlons ici de la révolution numérique, de la révolution écologique et de la transition démographique.

Pourtant, **si les révolutions numérique et écologique sont au cœur du débat public, la dimension démographique demeure encore trop souvent au second plan**, comme si sa prise en compte ne semblait pas encore pleinement intégrée par la majorité des décideurs publics comme privés.

Pourtant, la nécessaire prise de conscience de la révolution de la longévité n'est pas là pour alimenter une vision anxiogène du vieillissement. **Le vieillissement démographique n'est pas une menace : il est un fait**. Il est même l'un des plus formidables progrès qu'ait connus l'humanité au cours du XXème siècle. En 1900, on vivait en France en moyenne 45 ans. Cette espérance de vie est un siècle plus tard de 83 ans.

Parce qu'il va bouleverser les équilibres de la planète, **le vieillissement démographique doit devenir un élément essentiel des politiques de développement durable**. Et parce qu'elle va modifier l'équilibre de nos territoires et de nos villes, la question de la transition démographique ne peut plus se résumer aux seules politiques sociales du vieillissement. Il faut monter d'un cran notre degré d'exigence sur ces sujets et concevoir nos politiques publiques de façon beaucoup plus panoramique.

Longtemps, les politiques du vieillissement ont été appréhendées sous le seul prisme des politiques sanitaires et médico-sociales. Longtemps, elles ont même été perçues comme des politiques teintées de générosité et de compassion. Or, devant les défis qui se posent à nous, une politique du grand âge ne peut plus se résumer à la seule livraison des boîtes de chocolats à Noël ou à l'organisation du déjeuner annuel des Seniors. Non que ces attentions ne comptent pas mais elles ne suffisent plus. Ces politiques ne peuvent pas non plus se résumer à la seule question des soins et de la perte d'autonomie.

La logique de l'Agenda 21 de la Longévité consiste donc à prôner une approche holistique du vieillissement.

Car, dès aujourd'hui, vieillir harmonieusement à Bourges suppose de s'intéresser à l'adaptation des logements, à la bienveillance de l'urbanisme et des espaces publics, aux transports et aux mobilités, à la communication en direction des seniors, à l'information qui leur est délivrée, à tout ce qui concourt au maintien des liens sociaux et à la lutte contre l'isolement social, à la délivrance des soins et à la prise en charge de la dépendance ou encore à ce qu'est un accès adapté et facilité aux loisirs comme aux activités sportives et culturelles. Dès lors qu'on adopte cette vision des choses, une mission comme celle de l'Agenda 21 ne peut pas être du seul ressort de l'élu en charge des personnes âgées.

C'est pourquoi la logique de l'Agenda 21 de la Longévité suppose que le Maire ait donné personnellement son « feu vert » au lancement d'une telle mission. C'est de lui que doit venir l'impulsion puisqu'ensuite la mise en œuvre d'une telle politique nécessite une approche transversale impliquant l'ensemble des élus. Voilà pourquoi, lors de cette mission, tous les élus ou presque ont été entendus. Qu'ils soient en charge de l'urbanisme, du logement, des transports, des sports ou bien évidemment des affaires sociales et de la santé, la logique étant d'embarquer dans une même logique l'ensemble des politiques publiques municipales.

Au final, tout élu, quelle que soit sa délégation et ses compétences doit se poser la question : est-ce que l'action que je conduis a pris en compte la question du vieillissement et son impact sur les personnes âgées de Bourges ? Une question que peuvent même se poser les élus de l'opposition municipale dans le travail de vigilance et de propositions qu'ils ont à mener.

Mais c'est aussi la vision que notre société a du vieillissement qui est progressivement en train de changer. Le vieillissement démographique a longtemps été considéré dans notre société comme un événement négatif, dépréciatif voire angoissant. La dépendance n'était considérée que comme une charge financière, le poids des personnes âgées comme un frein à la croissance et à l'innovation.

2^{ème} constat : Le profil des personnes âgées de demain va beaucoup évoluer

L'Agenda 21 de la Longévité part aussi du constat que les évolutions démographique et sociologique vont profondément modifier notre approche du vieillissement. C'est

pourquoi tous les élus, tous les acteurs de la vie berruyère, doivent d'abord avoir à l'esprit trois évolutions majeures qui vont profondément impacter les politiques municipales.

1. Actifs, fragiles, dépendants : les Seniors ne constituent pas un bloc homogène

Impossible de traiter les « personnes âgées » ou les « seniors » comme un ensemble homogène. Notamment parce qu'en 1950, parvenu à l'âge de 60 ans, une femme vivait en moyenne 16 ans. En 2019, en France, une femme de 60 ans a une espérance de vie de ... 27,8 ans. **Au XXème siècle, la retraite, c'était le début de la fin de la vie ; au XXIème siècle, la retraite, c'est le début d'une nouvelle vie.** Une berruyère de 60 ans peut avoir encore devant elle 20, 30 ou 40 ans à vivre ! On aurait donc grand tort de considérer la retraite comme la dernière étape de la vie avant la mort alors qu'elle est une vie en soi jalonnée de plusieurs étapes. Car, au fond, il devient désormais habituel de distinguer trois types de personnes âgées :

- **Le retraité actif**

C'est celui qui est « *âgé sans être vieux* ». On peut prendre pour référence l'âge moyen de départ en retraite - qui est aujourd'hui de 62,8 ans - ou ceux de 60 ans ou de 65 ans. Ces retraités actifs sont au cœur de la vie citoyenne et de la vie associative. Ils sont mobiles, ils consomment et ont envie de maintenir leurs liens sociaux.

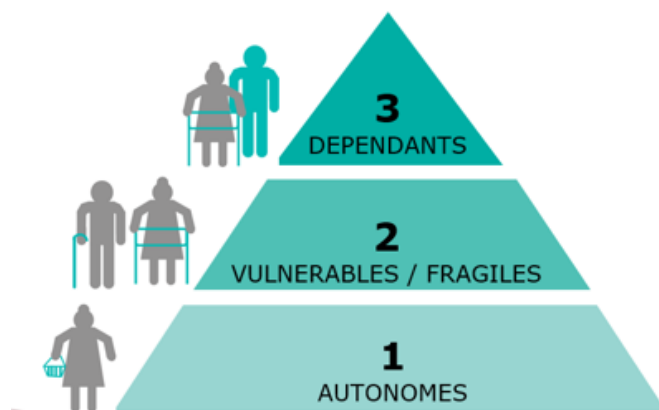
- **Le retraité fragile et/ou vulnérable**

C'est celui qui commence à connaître les premières fragilités. Elles peuvent être de tous ordres : difficulté de conduire, premières fragilités physiques, premières chutes, risque d'isolement notamment après le veuvage, premières manifestations d'incontinence ou de perte de mémoire. Ces retraités ne sont pas « dépendants ». Ils n'ont nul besoin de recourir à une aide à domicile ou a fortiori à un Ehpad. Mais c'est un public qui demande une attention et une bienveillance particulières.

- **Le retraité en perte d'autonomie**

Enfin, peut intervenir une période où les fragilités se muent en véritable perte d'autonomie nécessitant à domicile ou en établissement une surveillance et un soutien plus importants.

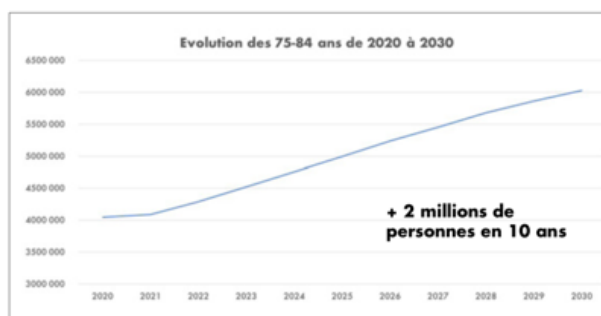
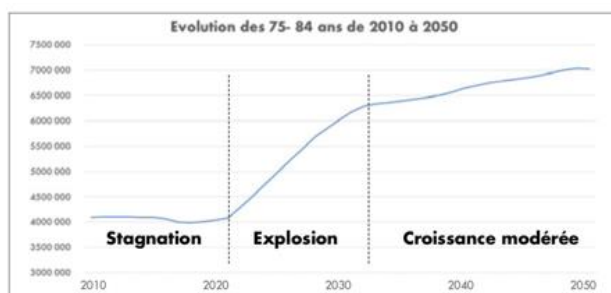
Évidemment, tout cela n'est pas une question d'âge. Il est possible d'être physiquement très diminué à 75 ans et de « péter la forme » à 85 ans. Mais disons, pour schématiser, que les premières fragilités peuvent intervenir vers 75-80 ans quand les situations de dépendance apparaissent plutôt vers 85-90 ans.



2. D'ici 2030, l'explosion des 75-84 ans

Comme on vient de le voir, les seniors constituent une catégorie de la population qui, peu ou prou, est composée de personnes allant de 60 ans à plus de 100 ans. Or, les années 2020-2030 vont être marquées par un phénomène tout à fait particulier : **l'explosion des 75-84 ans.**

Durant cette décennie, les « 75-84 ans » vont passer de 4,1 millions en 2020 à 6,1 millions en 2030, soit une hausse vertigineuse de 2 millions de personnes qui correspond à une croissance de + 49 % en à peine une décennie. Une progression telle qu'on ne l'a jamais vue en France ou ailleurs. L'augmentation de cette population demeurera très dynamique ensuite avec toutefois un rythme moindre puisque les 75-84 ans seront 6,8 millions en 2040 (+11% pendant la décennie 2030-40) et 7,2 millions en 2050 soit une hausse de + 6 % entre 2040 et 2050.



Évidemment, cette forte croissance des 75-84 ans entre 2020 et 2030 aura une conséquence logique : c'est à partir de 2030 que les « plus de 85 ans » vont voir leur nombre exploser à la hausse. La génération des baby-boomers née à partir de 1945

arrivant à l'âge de 75 ans en 2020, elle atteindra logiquement celui de 85 ans à partir de 2030.

Ainsi, alors que durant la décennie 2020-2030, le nombre des 85 ans et plus n'augmentera que de +7,5%, il augmentera de + 58% entre 2030 et 2040 et, en moindre mesure, de +19,2% entre 2040 et 2050.

Pour Bourges, comme ailleurs en France, le défi majeur des deux prochains mandats municipaux consistera donc avant tout à gérer l'explosion des 75-84 ans, c'est-à-dire la croissance d'une population de seniors actifs, parfois fragiles, mais qui veut être pleinement intégrée dans la vie et dans la ville. Le « défi de la dépendance » se posera lui plus tard. A partir de 2030-2032.

Aux années 2020-2030 correspond le défi de l'adaptation de la société au vieillissement. A partir de 2030 en revanche, la France devra affronter le défi de la perte d'autonomie.

3. L'arrivée des babyboomers à l'âge de la vieillesse

Enfin, au-delà de la démographie, une évolution de nature plus sociologique va venir aussi bouleverser nos radars habituels : l'émergence au grand âge de la génération des babyboomers.

Un berruyer de 75 ans en 2020 ou âgé de 85 ans en 2030 est né en 1945 et a donc eu 23 ans en mai 68. Or, cette génération qui a été biberonnée par les valeurs de liberté et d'autonomie autant que par le consumérisme compte bien prendre en main son destin. Cette génération qui a changé la société française dans les années 60 et 70 a bien l'intention, désormais, de changer la vieillesse.

Jusqu'ici on associait le « vieux » à celui qui, en Ehpad, écoutait Maurice Chevalier ou Edith Piaf. Demain, il écoutera les Stones en mangeant bio chez lui, dans un logement adapté et en surfant sur sa tablette numérique. Ceci n'est pas de la science-fiction : c'est la transition que nous vivons déjà aujourd'hui et qui sera plus massive encore à partir de 2030. Qui ne compte pas déjà autour de lui un parent, un grand-parent qui, à plus de 75 ou 80 ans, évolue sur Facebook et Twitter ?

Ces retraités « nouvelle génération » vont vouloir construire leur parcours, maîtriser leur destin et dessiner leur vieillesse. On le sait : cette génération fera tout pour éviter l'Ehpad et voudra vivre « chez elle » le plus longtemps possible. Mais elle voudra également exercer sa pleine citoyenneté jusqu'au bout. Pas seulement par l'usage de son bulletin de vote, mais aussi en participant activement à tous les processus de démocratie citoyenne.

4. Un pouvoir d'achat très hétérogène

Dans une ville populaire comme Bourges, il convient aussi de prendre en compte la diversité des situations économiques et sociales des retraités. Fini en effet le temps où pauvreté rimait avec retraite. Désormais, une grande partie des retraités ont un pouvoir d'achat supérieur à celui des actifs et comptent de plus un patrimoine mobilier et immobilier supérieur en moyenne aux plus jeunes. De nombreux retraités ont donc

les moyens de consommer, de se déplacer, de sortir voire de soutenir économiquement les enfants et petits-enfants.

Mais il existe aussi des retraités qui vivent avec de faibles ressources même si l'existence d'un « minimum vieillesse », l'Allocation de Solidarité pour Personnes Âgées (ASPA) permet à chaque retraité de bénéficier d'un revenu minimum de 906€/mois, disposition qui a permis de diminuer fortement le taux de pauvreté parmi la population âgée.

3^{ème} constat : les Mairies désormais au cœur du défi démographique

Il y a évidemment un corollaire à ces évolutions : **le Maire est en train de devenir – ce qui n'était pas le cas précédemment - un acteur essentiel dans la gestion de la transition démographique.**

Tant que la question du vieillissement n'était considérée que sous son seul prisme sanitaire et médico-social et tant qu'elle ciblait principalement les personnes âgées « dépendantes », l'Etat, via l'Agence Régionale de Santé (ARS), et le Conseil Départemental se partageaient l'essentiel des responsabilités (pouvoir d'autorisation des Ehpad et des Résidences Autonomie, gestion de l'APA et de l'Aide sociale etc...). Mais dès lors que le spectre des politiques publiques du vieillissement s'élargit comme décrit plus haut, alors le maire reprend une place centrale.

L'explosion démographique des 75-84 ans conforte cette évolution car les besoins et les attentes de ce public sont justement au cœur des compétences de la Ville : adaptation des logements, accessibilité de la voirie, lutte contre l'isolement social, développement des activités sportives, culturelles et de loisirs en direction des seniors, volonté de participer à la démocratie locale etc...

De plus, au moment où la création de nouveaux Ehpad se fait rare, le Maire, lui, est désormais celui qui « autorise » les Résidences Services Seniors dont l'offre est actuellement en pleine expansion.

C'est également le Maire qui détient des leviers essentiels pour soutenir la politique de maintien à domicile puisque nos concitoyens, on le sait, souhaitent rester chez eux le plus longtemps possible. La relation avec les bailleurs sociaux, l'aménagement de la ville pour la rendre plus accueillante, l'organisation d'une mixité générationnelle dans les quartiers sont autant d'éléments de leviers qui participent de cette politique du bien-vieillir chez soi.

L'agenda 21 de la longévité : une démarche, un chemin

En adoptant la démarche de *l'Agenda 21 de la longévité*, la ville de Bourges a clairement voulu montrer sa volonté de s'engager dans un processus de moyen et long terme.

A l'image du département du Cher, la population de Bourges vieillit, plus rapidement que dans le reste du territoire national. Ceci motive la municipalité à s'engager dans

cette démarche : aujourd'hui, plus de 14 632 berruyers ont plus de 65 ans (Insee, 2017). Le vieillissement de la population est un domaine qui plus que d'autres se prête à l'anticipation, surtout pour une ville comme Bourges dont le volume et la part de personnes âgées devraient continuer de s'accroître.

Mais cette mission a aussi été rendue possible que parce que le Maire de Bourges, M. Yann Galut, l'a souhaité et qu'il a donné l'impulsion nécessaire pour que l'ensemble de l'équipe municipale se sente impliquée.

Ainsi, un séminaire a réuni le 29 mars 2021 l'ensemble des membres du Bureau Municipal pour que chaque élu appréhende le sens de cette démarche.

Pour mener à bien cette mission, huit auditions collectives ont été menées avec des élus et des cadres des services municipaux ainsi que 18 entretiens conduits avec un panel représentatif des acteurs du territoire (ARS Centre Val de Loire, le Conseil Départemental du Cher, CARSAT, bailleurs sociaux, responsables associatifs, EHPAD, centres hospitaliers...). Ces échanges ont permis d'enrichir la compréhension des enjeux de la ville grâce à des retours d'expériences mais ont permis aussi de pouvoir tester des pistes d'amélioration.

Le 18 octobre se tiendra un bureau municipal pour présenter le présent rapport et mettre en lumière les enseignements qu'ils tirent et les solutions qu'ils esquissent. Il revient désormais à l'équipe municipale de Bourges d'en juger la pertinence, pour déterminer leur mise en place effective. Le 27 octobre sera un deuxième temps avec l'organisation d'une conférence débat invitant les professionnels du secteur du vieillissement à donner leur avis. Le même jour et dans la foulée, un conseil municipal exceptionnel permettra à l'ensemble des élus de se saisir du programme agenda 21 de la longévité pour la ville de Bourges.

Ainsi, tous les élus, de la majorité comme de l'opposition comme tous les services municipaux peuvent désormais s'emparer de ce travail et mettre en œuvre ces orientations en bonne articulation avec les compétences des autres collectivités (Bourges Plus, Conseil Départemental, ARS...).

Elle pourra surtout se préparer à entrer dans un processus d'adhésion au label « Ville Amie des Aînés », un réseau qui fédère plus de 180 collectivités locales en France. Une labellisation nationale est en préparation. L'objectif de Bourges ? Être prêt à remplir avant la fin du mandat 2020-2026 les conditions permettant de devenir une « Ville amie des Aînés ».

Chapitre 2

Le profil socio-économique des Seniors à Bourges

On ne vieillit pas de la même façon selon le territoire dans lequel on vit. Il est donc essentiel de caractériser **l'aire géographique de Bourges** pour bien comprendre les politiques locales à mettre en œuvre.

On ne vieillit pas de la même façon qu'on soit riche ou pauvre, propriétaire ou locataire, en couple ou isolé. Il est donc indispensable, pour agir, de mieux comprendre **le profil socio-économique des personnes âgées** de cette aire géographique.

Enfin, on n'anticipe pas de la même façon les politiques publiques locales selon que le vieillissement sera, sur son territoire, plus ou moins accéléré dans les 20 ans qui viennent. Il est donc indispensable de comprendre les évolutions démographiques en cours sur le territoire de Bourges.

Ce Chapitre II a donc pour objet de présenter, sous forme de statistiques ou de cartes, ce que sont les caractéristiques et les spécificités de Bourges en termes géographique, démographique et social.

1. Bourges, une ville aux atouts à valoriser

Ville au patrimoine historique exceptionnel, Bourges jouit d'une centralité géographique et d'un dynamisme culturel et associatif qui constituent des moteurs pour l'attractivité économique du territoire. En 2018, la ville de Bourges comptait un peu plus de 64 000 habitants, soit 4.000 habitants de moins qu'en 2008 mais se situe dans un ensemble intercommunal, Bourges Plus, fort de 102.000 habitants.

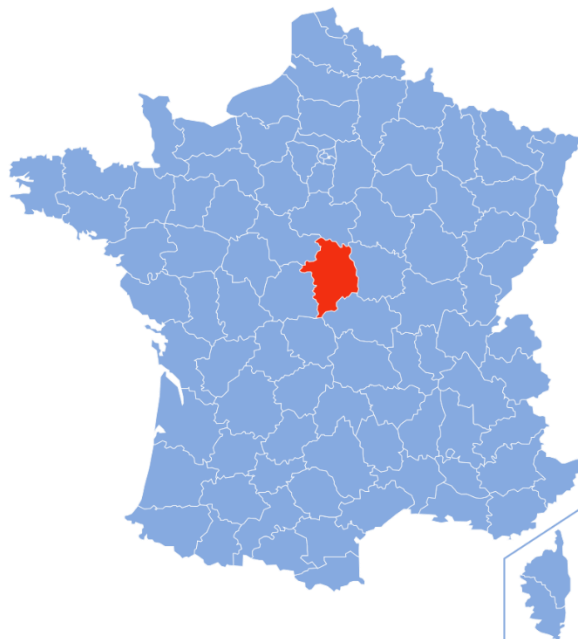
Bourges, l'un des principaux pôles urbains de Centre-Val-de-Loire

La ville de Bourges est localisée au cœur de la France métropolitaine. Troisième commune la plus peuplée de la région Centre-Val-de-Loire, derrière Tours et Orléans, elle appartient comme ces deux villes à une des rares régions dont le périmètre n'a pas été modifiée par la loi NOTRe de 2015,

Bourges, préfecture du département du Cher

Bourges, ville-préfecture, siège de la Préfecture et du Département, est par ailleurs la ville la plus importante du département du Cher, loin devant les sous-préfectures, Vierzon (26.900 hab.) et Saint-Amand-Montrond (9.900 hab.)

Localisation du Cher en France



source : Open source Wikimedia Commons

Carte du Cher par collectivité locale



source : Préfecture du Cher

L'intercommunalité de Bourges Plus

L'intercommunalité regroupant l'écosystème urbain autour de la ville, Bourges Plus, occupe une position centrale dans le département. Située dans la Vallée de l'Yèvre, elle est à la confluence de plusieurs rivières (Yèvre, Voiselle, Auron, Moulon, Langis).

Cette communauté de communes, baptisée Bourges Plus, créée en 2002 et composée désormais de 17 communes, compte 102.355 habitants dont les deux-tiers vivent à Bourges. Bourges représente donc 62% de la population de Bourges Plus quand Bourges Plus représente 34% de la population du Cher.

C'est Irène Félix, conseillère municipale de Bourges, qui assume depuis 2020 la présidence de l'agglomération.

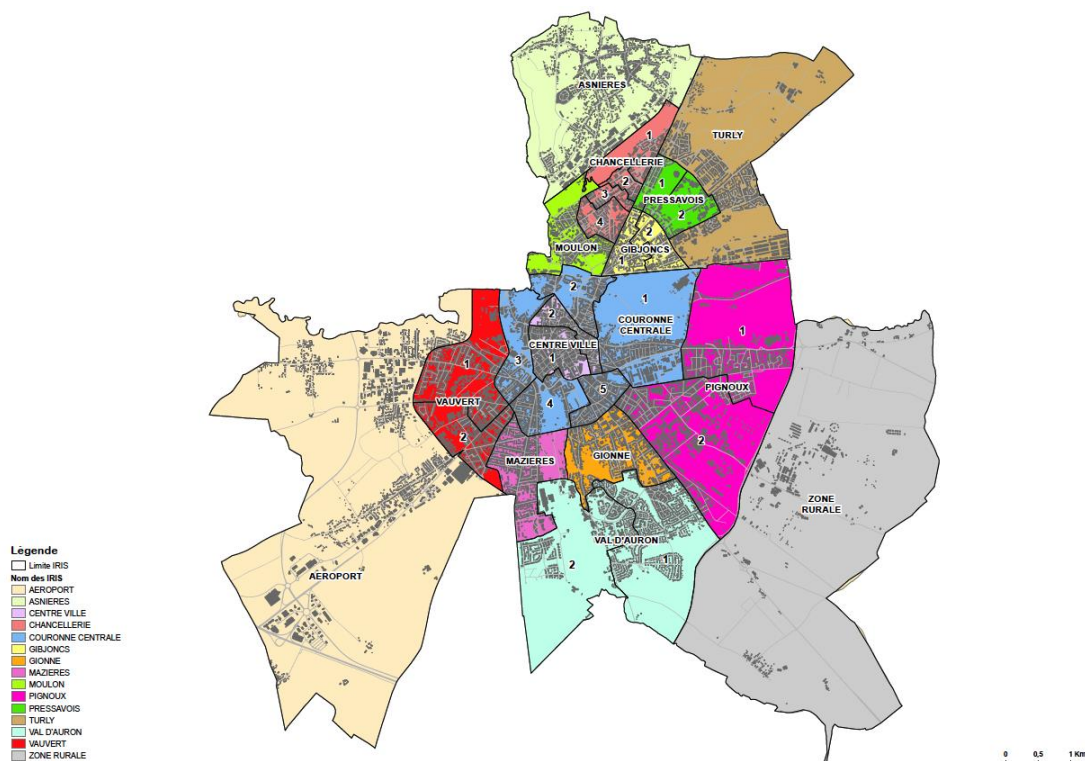
Les compétences de Bourges Plus sont évidemment importantes à énumérer ici puisque nombre d'entre elles vont entrer en résonance avec notre sujet. On pense notamment au développement économique, à l'aménagement de l'espace communautaire, à l'équilibre social de l'habitat, à la politique de la ville ou encore aux transports.

Bourges et ses quartiers

Selon les données INSEE de 2018, Bourges compte, 64.551 habitants, sur une surface communale de 69 km², soit 941 hab/km², une densité largement à celles constatées à Tours (3 928 hab/km²) ou à Orléans (4 159 hab/km²).

La ville est divisée en quatre cantons (Bourges-1, Bourges-2, Bourges-3 et Bourges-4) et scindée en six quartiers rassemblant pour certains, plusieurs quartiers historiques de la ville :

- **Asnières-les-Bourges** : situé dans le nord de la commune et représenté par le Maire-adjoint Philippe MARTIN.
- **Quartier Centre-Ville** : regroupant le centre historique et la couronne centrale et représenté par le Maire-adjoint Olivier CABRERA.
- **Quartier Moulon, Chancellerie, Gibjoncs** : regroupant trois quartiers historiques au nord de centre-ville et représenté par la Maire-adjointe Marie-Hélène BIGUIER
- **Quartier Pignoux, Sembat, Bigarelles** : zone située à l'est de la ville et représentée par la Maire-adjointe France LABRO.
- **Quartiers Val d'Auron, Hameau de Gionne, Mazières, Pijolins** : quartiers historiques du sud de la ville et représentés par la Maire-adjointe Sakina ROBINSON.
- **Quartiers Aéroport, Vauvert, Pierrelay, Pissevieille** : zone à l'extrémité ouest de Bourges, également représentée par la Maire-Adjointe Sakina ROBINSON.



Source : mairie de Bourges

Un patrimoine riche au service de la Culture

Bourges compte parmi les villes les plus importantes de la France médiévale, en témoigne la Cathédrale Saint-Etienne, construite sous Philippe Auguste pour affirmer le pouvoir royal des capétiens. Elle fut inscrite en 1992 au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

A ce patrimoine exceptionnel est venu s'ajouter dans la seconde moitié du XXème siècle une forte identité culturelle nationalement reconnue. Après la Maison de Culture inaugurée par André Malraux, la vie culturelle s'est développée autour de plusieurs lieux dont le Palais des Congrès, le Muséum d'Histoire naturelle et la Médiathèque.

En 1977, la première édition du **Printemps de Bourges** sonnait le départ d'une longue aventure musicale, le festival étant aujourd'hui parmi les plus connus de France puisque fréquenté par plus de 50 000 personnes. Durant cette période, près de 200 000 visiteurs affluent dans la ville. Des atouts qui ont conduit la ville à candidater pour 2028 au statut de **Capitale européenne de la Culture**.

Bourges et les réseaux de transports

Le département du Cher constitue aussi une zone de transit entre d'une part la région parisienne et le Massif central et d'autre part le Val de Loire et la Bourgogne. La ville de Bourges bénéficie ainsi de plusieurs dessertes routières :

- L'A71 qui connecte Bourges à moins de trois heures de Paris en voiture et à environ deux heures des grands pôles régionaux (Orléans, Tours, Clermont-Ferrand). Elle permet de rejoindre l'A75 (Clermont-Ferrand), elle croise l'A20 (Toulouse) et l'A85 (Tours, Angers).
- La N151 qui traverse le département d'ouest en est. Elle rejoint la Nièvre jusqu'à l'A77 qui permet de rejoindre l'est parisien.
- Puis, un maillage en étoile de routes départementales relie la ville aux autres pôles départementaux :
 - la RD 2076 : Vierzon – Bourges – Sancoins ;
 - la RD 2144 : Bourges – Saint-Amand-Montrond ;
 - la RD 940 : de Lignières en direction de Bourges, et de Bourges en direction d'Argent-sur-Sauldre ;
 - la RD 944 : Bourges – Salbris, permet de relier Orléans via la RN 20 ;
 - la RD 976 de Bourges à La-Guerche-sur-l'Aubois, permet de rejoindre Nevers
 - la RD 955 : Bourges – Sancerre – Cosne-sur-Loire, permet elle aussi de rejoindre l'A77.

Une rocade est formée autour de Bourges par ses axes nationaux et départementaux.

Au niveau ferroviaire, la ligne passant par Bourges et Vierzon est reliée à Tours et Nantes. La gare de Bourges est concernée, au même titre que celle de Vierzon, par le Schéma Directeur National d'Accessibilité qui prévoit d'ici à 2025 la mise en place d'équipements spécifiques pour assurer l'accessibilité des espaces. Des évolutions qui seront à même de faciliter les déplacements des personnes âgées (*portes automatiques, plans inclinés, vitrophanie, bandes d'éveil à la vigilance, bandes de guidage, quais rehaussés, escaliers, guichet d'accueil et de vente, balises sonores, signalétique et éclairage renforcés, mains courantes, informations braille et en relief, boucles magnétiques, ascenseur, passerelles et souterrains dotés d'ascenseurs, écrans plats d'affichage, plateforme élévatrice et rampes mobiles*).

Bourges compte par ailleurs un aéroport qui ne propose pas de lignes régulières. La plate-forme Bourges aéroport est dédiée à l'aviation d'affaires. Bourges Plus a confié sa gestion pour cinq ans (2017-2022) au groupe EDEIS à travers la Société Bourges Aéroport.

Enfin, au niveau fluvial, la navigation sur le canal du Berry n'existe plus mais l'association Arecabe milite pour sa réouverture, mettant en avant sa valeur patrimoniale et son potentiel touristique. Élément historique du développement urbain et économique de Bourges, le canal en serait aussi un capital d'avenir.

Une situation géographique à valoriser économiquement

Au début de l'époque contemporaine, l'économie de la ville fut étroitement liée à l'essor du canal du Berry (créé au début du XIX^{ème} siècle), puis au dynamisme industriel symbolisé par la Fonderie de Mazières. L'urbanisation de la ville s'accompagne de l'apparition d'une identité ouvrière, notamment à travers la

création de cités. Le développement économique de la ville permet de compléter son excellente desserte fluviale par une desserte ferroviaire.

Mais la désindustrialisation progressive de Bourges a pénalisé l'économie berruyère et n'a pas permis d'inclure Bourges dans le maillage ferroviaire du Train à Grande Vitesse. Bourges bénéficie toutefois d'une position géographique stratégique du fait de sa proximité avec plusieurs grandes villes (Nantes, Lyon, Bordeaux, Clermont-Ferrand).

L'agglomération de Bourges, dont l'une des compétences clés est le développement économique, forme le premier pôle urbain du département du Cher avec environ 100 000 habitants. Pour attirer les investissements, Bourges Plus souhaite diversifier économiquement son territoire et développer un pôle universitaire de recherche et d'excellence. C'est aussi dans ce cadre que les opportunités relatives au développement de la Silver Economie peuvent trouver leur pertinence.

2. A Bourges, un vieillissement de la population déjà enclenché et qui va s'accélérer

L'analyse des données socio-démographiques constitue un préalable incontournable permettant d'appréhender les caractéristiques des habitants vivant à Bourges et ainsi les comparer aux données nationales, régionales, départementales.

Pour évaluer le vieillissement de la ville de Bourges, la méthode consiste à étudier le volume et le profil des plus de 65 ans (voire des plus de 80 ans). Ce constat permettra ensuite de mieux cibler les enjeux et d'orienter les actions à mettre en œuvre en tenant compte de ses spécificités.

Une population plus âgée que la moyenne nationale mais au potentiel de vieillissement moins important

A l'image de nombreuses villes françaises de taille intermédiaire, **Bourges a en moyenne une population plus âgée que la population française mais plus jeune que la population départementale.**

En 2015, 18.600 personnes étaient âgées de **60 ans et plus, soit 28% de la population de Bourges (contre 31% dans le Cher mais 25% en France métropolitaine)**. Si l'augmentation du nombre de personnes âgées poursuit le même rythme, **les 60 ans et plus devraient représenter 30% de la population en 2026**. Les 60-74 ans représenteraient alors 17% de la population, soit 12.120 personnes) et les 75 ans et plus 13% soit 9.510 personnes.

En affinant les données sur les **plus de 65 ans**, on constate qu'ils sont **22,7 % à Bourges**, ce qui en fait une population beaucoup plus âgée que la population française (19,4 % de plus de 65 ans) mais nettement plus jeune que la population du Cher (25 %). En ce qui concerne les **plus de 75 ans, la situation berruyère (11,9 %) se rapproche nettement de celle du Cher (12,3 %)** alors que la proportion nationale reste beaucoup plus faible (9,3%). Ceci peut s'expliquer par la multiplication des résidences pour personnes âgées dans Bourges, comme le besoin naturel de se recentrer avec l'âge.

C'est pourquoi, **les villes de l'agglomération de Bourges Plus** comptent certes moins de plus de 75 ans que Bourges mais **présentent nettement plus de 75 ans et plus** (29,4 %, soit 7 points de plus que Bourges).

	65 ans et plus	75 ans et plus
France	19,4	9,3
Cher	25	12,3
Bourges	22,7	11,9
Bourges Plus hors Bourges	29,4	10,1

Pourcentage de 65+ et 75+ / population totale – 2017 - INSEE

Ces proportions sont importantes à connaître mais elles doivent être évidemment complétées par des données chiffrées permettant d'avoir une idée précise des volumes qui nous en apprennent plus sur les réalités quotidiennes. Ainsi, Bourges compte 14.632 habitants de 65 ans et plus et 7.650 de 75 ans et plus.

	60 ans et +	65 ans et +	75 ans et +
France (1)	16,9	12,9	6,2
Cher	98 099	76 193	37 355
Bourges	18 813	14 632	7 650
Bourges Plus sans Bourges	9 176	6 937	3 140

En milliers sauf (1) en millions

Quelles évolutions ces dernières années ?

Il convient de revenir aussi sur les tendances de ces dernières années pour comprendre dans quelle dynamique démographique se trouve Bourges.

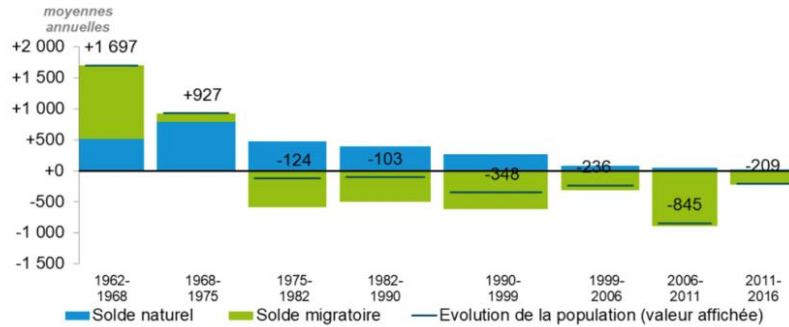
Le vieillissement de la population s'effectue désormais moins rapidement à Bourges que dans la majorité des autres territoires. A titre d'illustration, **de 2010 à 2015, l'indice de vieillissement du territoire berruyer a légèrement augmenté** de 1,3 à 1,4 (10.770 habitants de 60-74 ans et 7.831 de 75 ans et plus), mais il est resté inférieur à celui du Cher (1,6) et de la France métropolitaine (1,7).

Sur la période 2012-2017, **la population de 65 ans et plus a augmenté de 7% à Bourges** soit beaucoup **moins vite qu'au sein de Bourges Plus** (+11,7%), que dans le Cher (+10,3%) et surtout qu'en France (+15,3%).

Le solde naturel de la population berruyère a subi une baisse continue des années 1970 jusqu'au tournant du siècle. Il est depuis les années 2000 continuellement nul. Le solde migratoire fut quant à lui caractérisé par de nombreuses fluctuations, d'abord largement négatif dans les années 1990 (environ -600), il a baissé moins fortement de 1999 à 2006 (environ -200) avant de baisser à nouveau fortement de 2006 à 2011 (-800). De 2011 à 2016, la baisse du solde migratoire a retrouvé un niveau limité (-200).

Les soldes migratoires et naturels, des années soixante à nos jours

Source : Insee RP 1962-2015

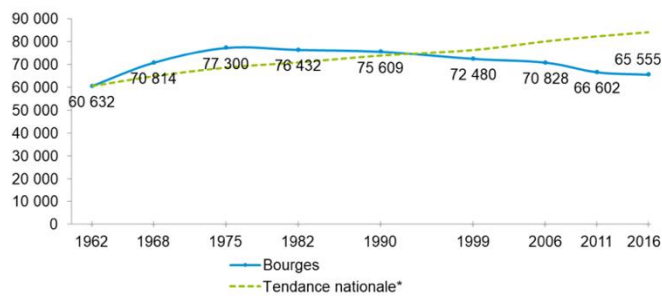


Source : Analyse des Besoins Sociaux CCAS de Bourges

Bourges comptait ainsi 60.600 habitants en 1962 et a connu un pic en 1975 avec 77.300 habitants. Ce niveau a ensuite décliné régulièrement pour atteindre 65.600 habitants en 2016 puis 64.500 en 2018. Le graphique suivant permet de constater que cette **décroissance est fonction inverse de la tendance nationale**.

L'évolution de la population, des années soixante à nos jours

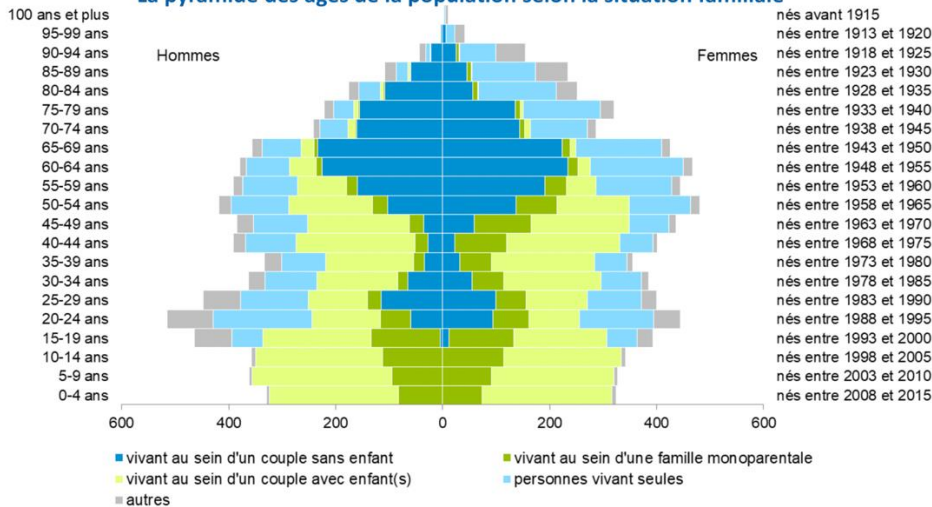
Source : Insee RP 1962-2015



Source : Analyse des Besoins Sociaux CCAS de Bourges

La population berruyère a continué de décroître de 2011 à 2016 (- 1 000 habitants) mais a un rythme beaucoup moins élevé qu'au cours de la décennie précédente (- 4 000 habitants, de 2006 à 2011).

La pyramide des âges de la population selon la situation familiale



Source : Analyse des Besoins Sociaux CCAS de Bourges

Quelles tendances à court et moyen terme pour la démographie berruyère ?

Dans l'agglomération, alors que la **population totale au sein de l'agglomération devrait rester extrêmement stable** de 2020 à 2035, **les effectifs de la population âgée vont, en revanche, très nettement augmenter.**

Les effectifs des 65 ans et + vont augmenter régulièrement de + 2 000 personnes tous les cinq ans, soit environ +8 % par an, jusqu'à atteindre **31 275 habitants en 2035 contre 25 477 en 2020.** Les effectifs de **plus de 75 ans** vont également croître de +2 000 personnes tous les cinq ans, soit près de +16% par an, pour atteindre **18 321 habitants en 2035 contre 12 401 aujourd'hui.**

Au final, **la proportion de 65 ans et + dans Bourges Plus devrait croître de 25% et celle de plus de 75 ans de 50% en seulement 15 ans.** Ces augmentations seront encore plus importantes dans le département du Cher, avec +30% pour les plus de 65 ans et +66% pour les plus de 75 ans.

	Nombre de 65 ans et plus		Nombre de 75 ans et plus	
	2020	2035	2020	2035
Bourges Plus	25 477	31 275	12 401	18 321
Cher	79 193	102 718	38 355	63 261

Insee 2017 – projections Omphale

Au niveau communal, l'analyse des besoins sociaux du CCAS de mai 2019 fait ressortir une augmentation des 60 ans et plus de + 15% de 2020 à 2035, le total passant de 19.930 à 22 710 personnes. **L'augmentation la plus forte devrait concerner les 85 ans et plus**, dont le nombre va augmenter de + 37% soit +1.000 personnes de 2020 à 2035, passant de 3.020 à 4.090 personnes.

Cette situation sera lourde de conséquences étant donné que cette tranche correspond dans la majorité de cas à une situation de dépendance nécessitant l'assistance d'un aidant. Or, dans le même temps, le ratio aidants/aidés qui s'établit autour de 2,8 en 2020 devrait descendre à 1,9 en 2035 puis 1,7 en 2040, générant ainsi de nouveaux besoins pour les services de la ville.

	2015	2020	2025	2030	2035	2040
60-74 ans	10 770	11 830	12 020	11 730	11 510	11 270
75-84 ans	5 072	5 080	5 930	6 950	7 110	7 290
85 ans et plus	2 759	3 020	3 300	3 420	4 090	4 620
Total des 60+	18 602	19 930	21 250	22 100	22 710	23 180
Ratio aidants/aidés	3,0	2,8	2,4	2,3	1,9	1,7

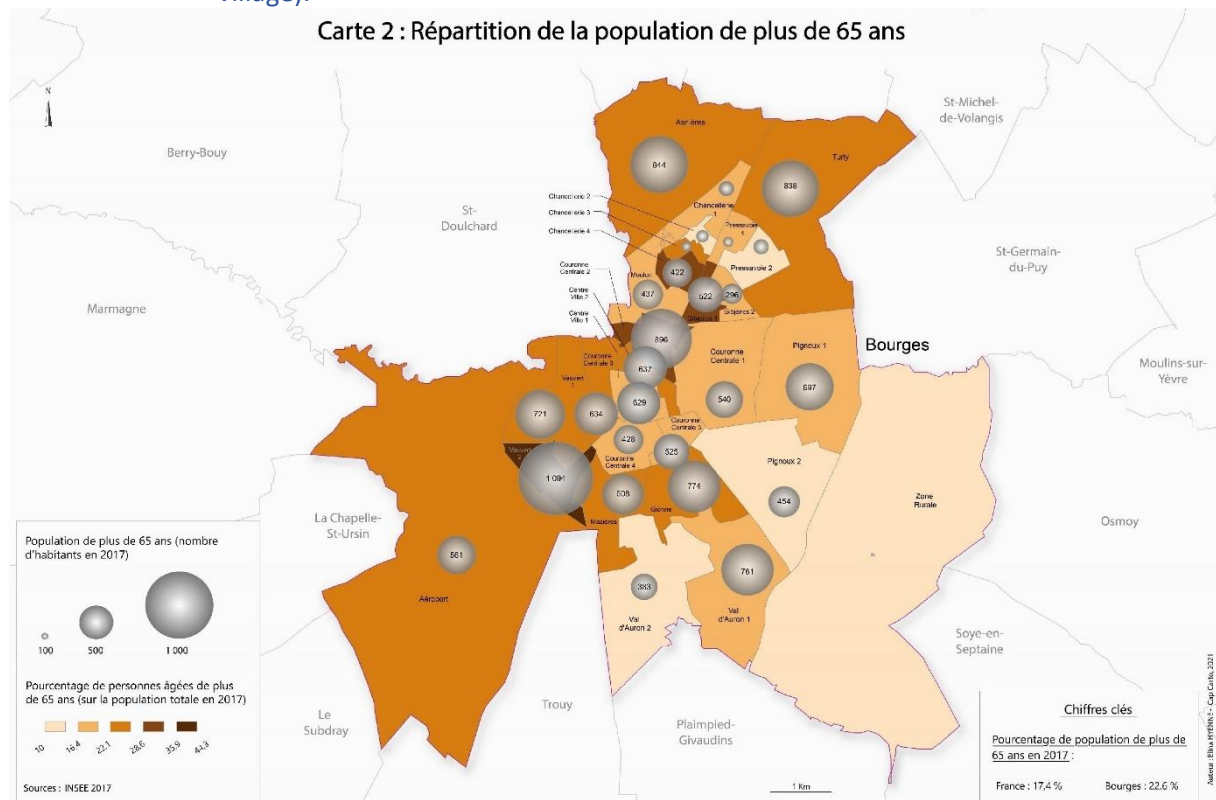
Source : ABS CCAS Bourges d'après INSEE, RP 2015

3. Où vivent les Seniors ?

Pour dessiner de manière plus précise la réalité des seniors à Bourges, il convient de **compléter les données chiffrées par des éléments cartographiques.** Connaître les zones de résidences des seniors contribue à orienter en effet plus efficacement les politiques publiques.

Au sein de la commune, trois zones présentent un grand nombre de retraités :

- **Le quartier Vauvert**, qui présente une sociologie d'habitants relativement aisés et majoritairement propriétaires d'un habitat résidentiel.
- **Le centre-ville** compte naturellement de nombreuses personnes âgées de par sa concentration de commerce et services de proximité.
- **Le nord-ouest de Bourges**, plus particulièrement les quartiers de Turly et Asnières (sur l'ancienne commune d'Asnières-lès-Bourges, très résidentielle et aux allures de village).



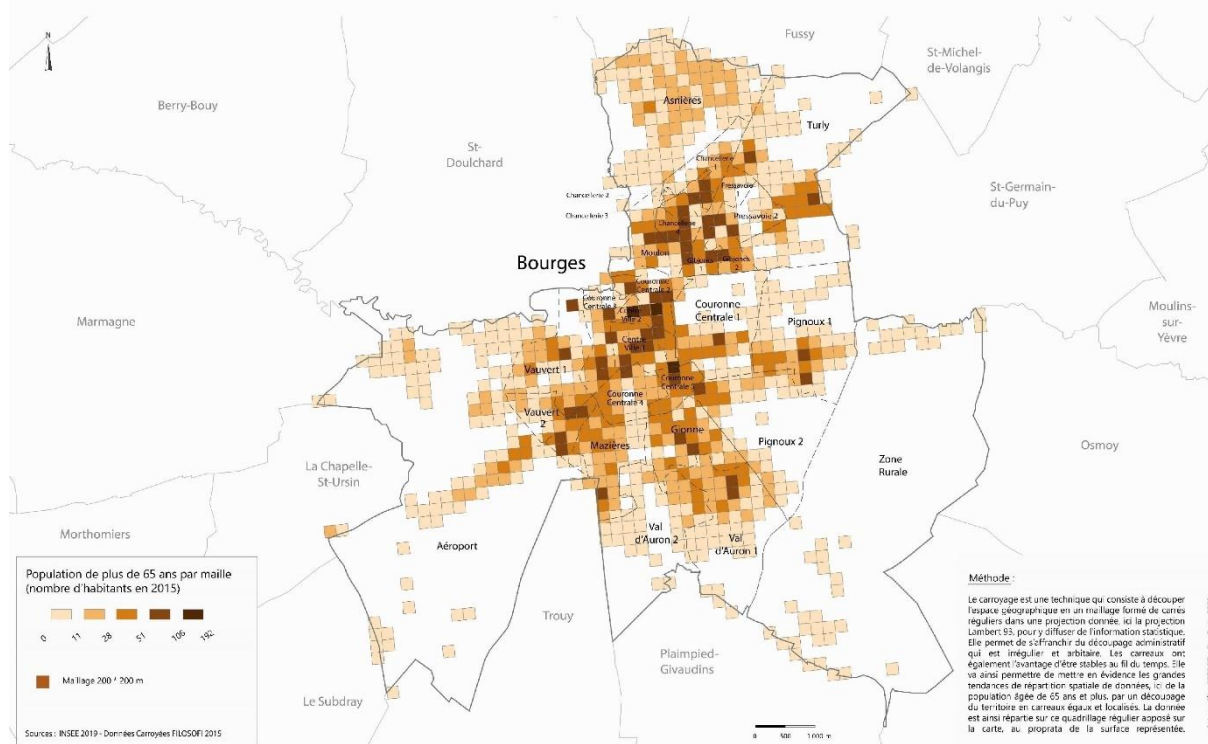
Plusieurs enseignements peuvent en être tirés :

- Les plus de 65 ans à Bourges se concentrent dans une **diagonale nord / sud passant par le centre-ville**. Les quartiers **Gibjoncs et Chancellerie** au nord du centre-ville et Vauvert au sud, présentent les plus forts taux.
- **L'est de la ville présente de faibles parts de seniors**, en particulier les **quartiers de Pignoux 2 et Val d'Auron 2**. Cependant, il faut remarquer que les quartiers Pignoux (1 et 2) et Val d'Auron (1 et 2), **aussi jeune soit-il, concentrent chacun plus de 1 000 habitants de plus de 65 ans**. Le pourcentage de personnes âgées ne doit donc pas faire oublier les réalités volumétriques de ces quartiers.
- A l'ouest, le faible nombre d'habitants dû à la présence de zones d'activités explique que la part de personnes âgées apparaisse comme relativement importante, mais en valeur absolue cela représente de petits effectifs.

Aussi, même si certaines zones présentent des parts plus importantes de personnes âgées, on remarque que les aînés berruyers **sont répartis de façon plutôt harmonieuse** au sein de la ville, ce qui confirme que **tous les quartiers de Bourges sont concernés par le sujet du vieillissement**.

L'analyse des besoins sociaux de Bourges datant de mai 2019 et basée sur les données INSEE de 2015, faisait apparaître des **taux de 75 ans très importants autour du centre-ville et plus limités dans les quartiers du nord (6 à 8% à Asnières et 9 à 13% à Turly)**. Mais nous l'avons vu, ces quartiers présentent déjà des parts et volumes conséquents de berruyers âgés de 65 ans et plus, et l'avancée en âge de ces derniers va faire naître des problématiques nouvelles dans ces quartiers. **L'avancée en âge des populations du nord de la ville est donc à intégrer dès maintenant dans les choix de politiques publiques.**

Carte 1 : Répartition de la population de plus de 65 ans en carroyage



La méthode du carroyage où chaque petit carré correspond à une zone de 200 mètres sur 200 mètres permet de confirmer **cette concentration nord/sud des plus de 65 ans, y compris au-delà du centre-ville, dans les quartiers Vauvert et Gionne au sud, Chancellerie, Gibjons 1 et 2 au nord.**

4. Quels profils pour les seniors berruyers ?

Dresser l'état des lieux du vieillissement à Bourges et le portrait de ses seniors nécessite également d'en connaître le profil sociologique.

Dans cette ville à l'identité ouvrière, il n'est pas étonnant de retrouver une **surreprésentation des retraités ouvriers-emplois** (61%) au regard de la moyenne nationale (55%). A l'inverse, le nombre d'anciens agriculteurs est très faible (0,8 %), au regard de la proportion de retraités agricoles dans le Cher (6%) et en France (5,5%). La proportion de CSP supérieurs parmi les retraités berruyers est quant à elle similaire au reste de la France (environ 30%).

Composition sociologique de la population berruyère et alentours (en %)

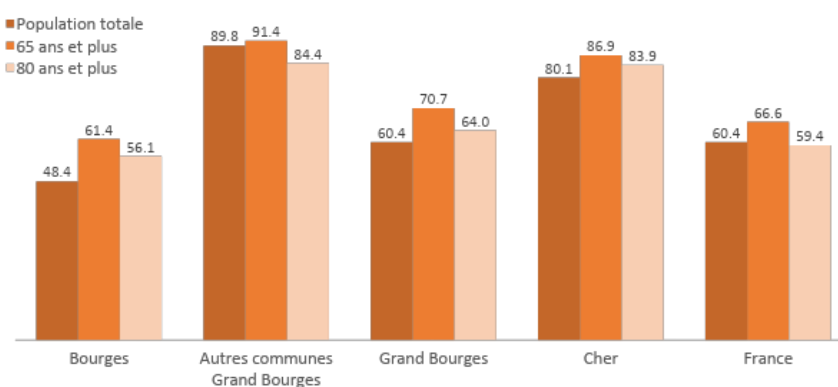
	Anciens agriculteurs	Anciens indépendants	Anciens CSP +	Anciens ouvriers-employés
Bourges	0,8	7,8	30,6	60,9
Autre communes Bourges Plus	2,7	6,6	29,8	60,9
Bourges Plus	1,4	7,4	30,3	60,9
Cher	6	9,5	24,6	59,9
France	5,5	9,5	30,1	54,9

Une tendance beaucoup plus prononcée à l'habitat collectif

A Bourges, les seniors de 65 ans et plus vivent à 61% dans une maison, ce taux descendant logiquement à 56% pour les 80 ans et plus. Ces chiffres sont largement inférieurs à ceux des autres communes de Bourges Plus, où 91% des habitants vivent dans une maison.

La commune de Bourges se distingue donc nettement de son écosystème territorial au moins sur un point : **les seniors y vivent davantage en habitat collectif**. Cette particularité peut s'avérer constituer un avantage sur au moins deux plans : il est plus aisé d'y lutter contre l'isolement social ; et plus facile d'y mener une politique concertée d'adaptation au logement.

Tableau : Part de personnes vivant en maison selon l'âge (INSEE 2017)

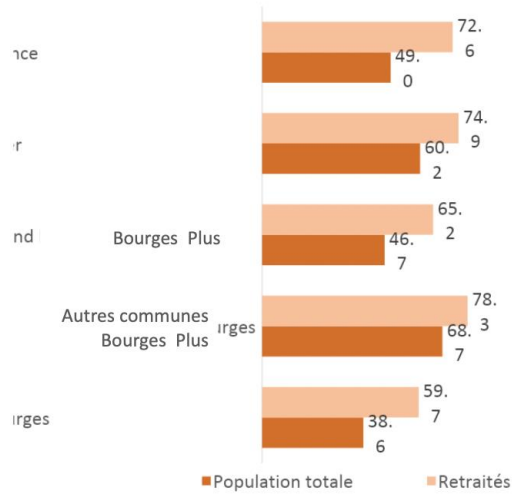


On constate sur la carte ci-dessous que le taux de personnes âgées propriétaires de leur résidence principale a tendance à augmenter à mesure que l'on s'éloigne du centre de la ville. Toutefois, la zone 1 du centre-ville conserve un taux de propriétaire plus important que les quartiers Chancellerie 4 et Pressavoie 2, au nord du centre-ville, dont les taux de propriétaires sont très bas, inférieurs à 40%.

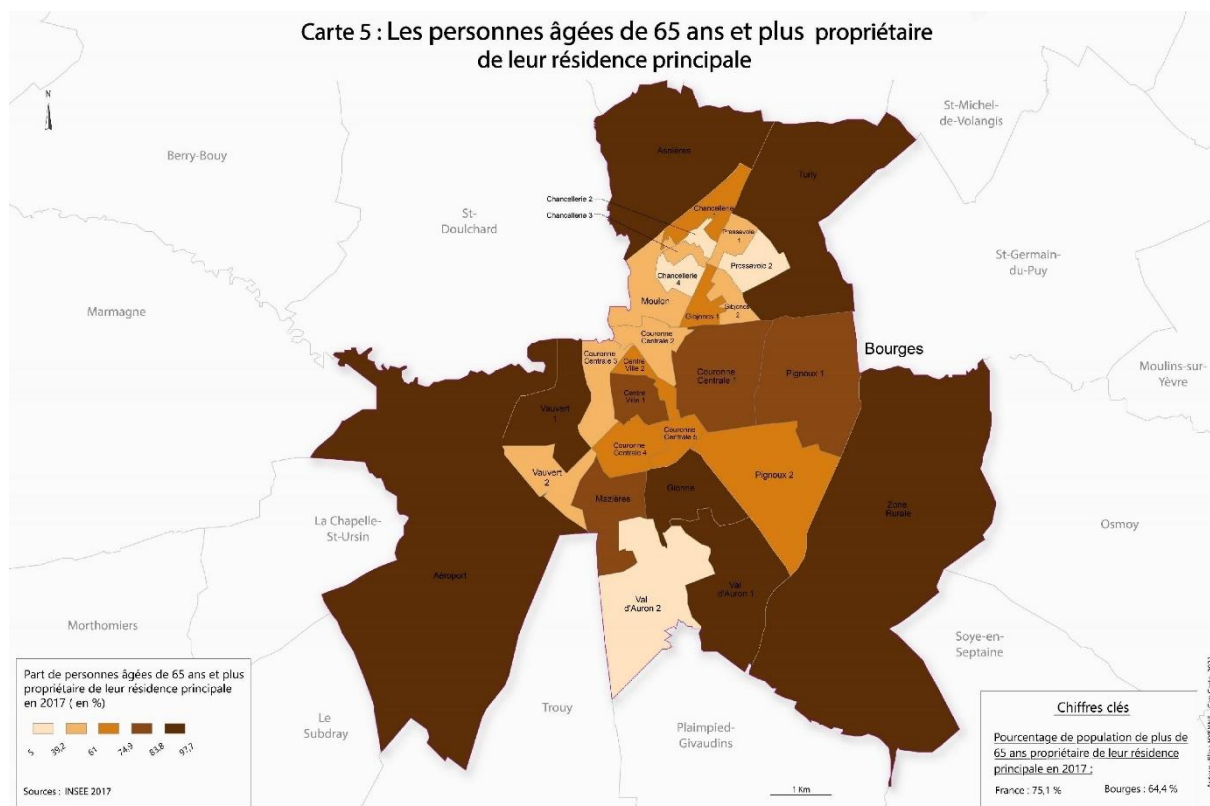
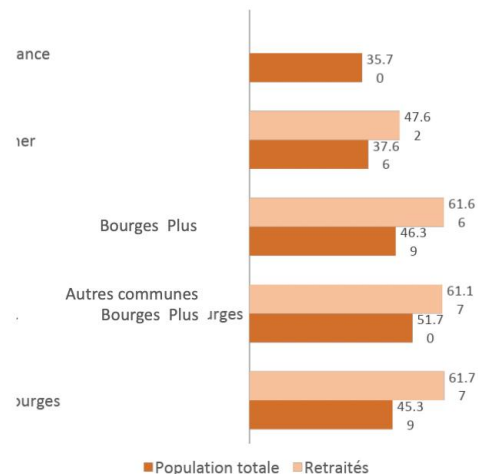
Si on compare avec les autres territoires, on constate que les retraités berruyers sont nettement moins nombreux à être propriétaires (59%) que les retraités des autres communes de Bourges Plus (78%), du Cher (74%) ou même de France (72%).

De fait, le **pourcentage de retraités locataires en HLM à Bourges est beaucoup plus important** que dans le Cher, 62% contre 48%, et que dans le reste de la population berruyère (45%).

Graphique 4 – % de la population des ménages propriétaires selon la catégorie



Graphique 5 – % des locataires HLM dans la population des locataires

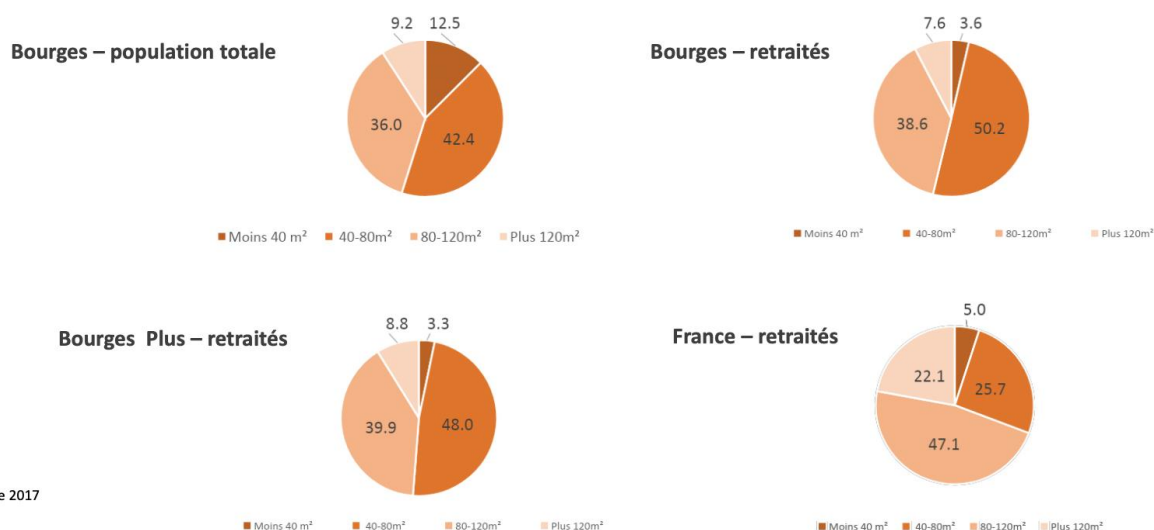


S'il existe des disparités sur le statut du logement, les retraités berruyers étant moins propriétaires que ceux du reste de l'agglomération, cela ne semble pas avoir d'influence sur la taille des logements qui est identique à Bourges ou en périphérie.

A Bourges, un peu plus des **deux tiers des retraités habitent un logement de plus de 80m²**, ce qui correspond à peu près à la situation des retraités de Bourges Plus ou même à celle de la population totale. On constate en revanche de **fortes disparités quant à l'occupation des logements de moins de 40m²** : si seulement 3% des retraités à Bourges et Bourges Plus vivent dans ce type de logements, 12,5% de la population totale sont dans ce cas.

La taille des logements est donc une vraie question à mettre en débat : si les jeunes familles ont besoin de logements plus grands, peut-on imaginer un système encourageant les plus âgés à déménager dans des logements plus petits mais plus adaptés.

Graphiques 8 – Part (en %) de la population des ménages selon la superficie de la résidence principale



Insee 2017

Des seniors plus favorisés économiquement mais aussi plus isolés

La crise sanitaire de Covid-19 est responsable d'immenses dégâts sociaux, déjà constatables ou à venir, mais il faut lui reconnaître quelques vertus, comme celles de mettre en lumière des maux anciens et endémiques, dont la discrétion reposait un peu sur l'ignorance et beaucoup sur un manque de volonté.

L'isolement social des personnes âgées est l'un de ces maux dont la généralisation rivalise avec la discrétion, alors même que ce phénomène touche des millions de français, des milliers de berruyers et nécessite **l'implication de toutes les strates de la vie civique, de l'association au bailleur social, de l' élu au voisin.**

L'isolement d'une personne est bien entendu un fait subjectif que la seule composition d'un ménage ne saurait résumer. Les pourcentage et effectifs de ménages âgés composés d'une personne constituent toutefois une solide base de départ pour approcher le sujet à Bourges.

Les chiffres ci-dessous permettent de constater que les personnes âgées seules sont bien plus nombreuses à Bourges que dans le reste de l'agglomération, puisque 34% des 65 ans et plus vivent seuls contre 25% dans les autres communes (27% dans le département et en France). Il s'agit donc de près de 5 000 personnes âgées qui habitent seules à Bourges.

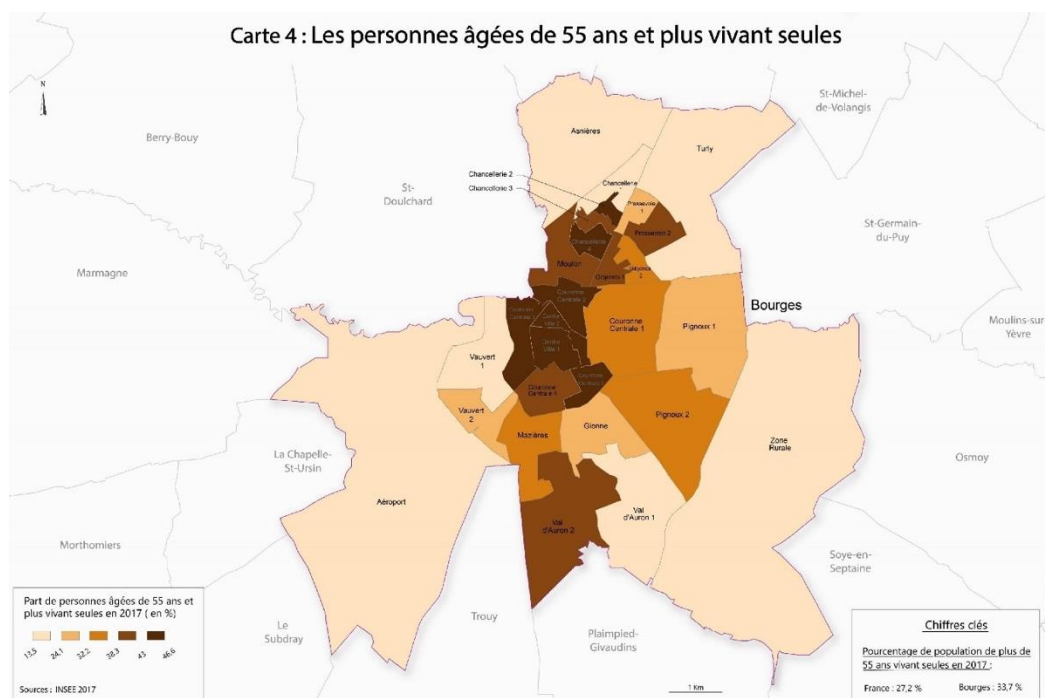
Chez les 55 ans et plus, le différentiel est encore plus important, avec 33% à Bourges contre 21% dans l'agglomération. C'est donc près de 7 500 personnes parmi les seniors de demain qui vivent seuls à Bourges, soit plus de 10% des habitants de la ville.

Tableau 3 – Effectifs et % de ménages âgés composés d'une personne

	Effectifs			%		
	55 ans et plus	65 ans et plus	80 ans et plus	55 ans et plus	65 ans et plus	80 ans et plus
Bourges	7463	4978	2103	32,7	34	41,1
Autre communes Bourges Plus	2393	1708	706	21,3	24,6	41,1
Bourges Plus	9856	6686	2810	29	31	41,1
Cher	32620	23163	10102	27,7	30,4	42,3
France				27,2	31,5	42,2

Insee 2017

On constate que les parts de personnes âgées de 55 ans et plus vivant seules sont plus importantes dans les quartiers centraux, ce qui est un avantage étant donné la proximité avec les nombreux commerces et services. Toutefois, certains quartiers périphériques, comme le Val d'Auron 2 au sud, sont aussi concernés par le phénomène.



En termes de revenu, la situation des retraités berruyers est légèrement meilleure que celle de la population totale (environ +2000 €). Leurs revenus sont sensiblement les mêmes que ceux du Cher, que ce soit dans le 1er quartile, le 3ème ou la médiane. En revanche, ils apparaissent moins favorisés que les aînés de Bourges Plus.

Tableau 6 – 1^{er} quartile, médiane et 3^{ème} quartile (en €) des revenus des ménages selon l'âge du référent fiscal

	1er quartile (€)				Médiane (€)				3e quartile (€)			
	Bourges	CA Bourges Plus	Cher	France	Bourges	CA Bourges Plus	Cher	France	Bourges	CA Bourges Plus	Cher	France
Population totale	14 580	14 390	14 290	14 310	20 560	21 680	20 570	21 620	27 690	29 790	27 770	30680
60-75 ans	16 810	17 420	16 600	16 840	22 900	24 270	22 470	23 710	30 450	33 050	30 090	33090
75 ans et plus	17 700	16 940	15 550	15 580	22 710	22 330	20 150	20 970	29 290	29 400	26 720	29130

Insee 2018

Les taux de pauvreté font en revanche apparaître des disparités entre Bourges et le reste du territoire. Alors chez les plus de 75 ans, les écarts sont relativement réduits entre les territoires, chez les 60-74 ans berruyers, le taux de pauvreté est plus important de deux points, par rapport à leurs homologues de Bourges Plus, du Cher ou de la France. Cette situation interroge l'équilibre des années à venir, car ces 60-74 ans sont les 75 ans et plus de demain. **Leur entrée dans la dépendance et l'isolement pourraient être amplifiée voire accélérée par cette précarité financière.** L'établissement de tarifs privilégiés pour les services publics (culture, cinémas, sports, transports...), à destination des retraités les plus modestes, pourrait corriger en partie cette situation.

Tableau 7 - Taux de pauvreté des ménages selon l'âge

	Taux de pauvreté-ensemble population (%)	Taux de pauvreté-60 à 74 ans (%)	Taux de pauvreté-75 ans ou plus (%)
Bourges	19	12	9
Bourges Plus	14,7	9,5	7,7
Cher	14,3	10,0	9,0
France	14,6	10,5	9,7

Insee 2017

De même, selon les données INSEE reprises dans l'Analyse des besoins sociaux de la ville de Bourges, la moitié des personnes âgées de plus de 75 ans a un niveau de vie inférieur à 1 850€ par mois. En ce qui concerne le seuil de bas revenus (moins 1 015 € par mois), il concerne 7% seulement des plus de 75 ans.

5. Une densité médicale à valoriser

Enfin, en termes d'offre sanitaire et médico-sociale, Bourges apparaît naturellement mieux dotée que les autres communes de l'agglomération ou que le reste du département.

- Le taux de **médecins généralistes** pour 100 000 habitants est par exemple de 113 dans la ville centre contre 74 dans les autres communes de Bourges Plus et 75 dans le Cher. Il en va de même pour **les pharmacies**, avec de **fortes disparités**.
- En ce qui concerne les **chirurgiens-dentistes et les kinésithérapeutes**, les taux sont **moins éloignés** du reste de l'agglomération mais beaucoup plus importants que dans le Cher.
- Pour les infirmiers en revanche, Bourges est certes mieux doté que le reste de son agglomération avec un taux de 91 contre 74, mais moins bien lotie que le département du Cher, qui présente un taux de 104 ou largement en dessous de la France (142).

Quant aux places en EHPAD, la situation de Bourges n'est pas très éloignée de celle de son agglomération, puisque le nombre de places est respectivement de 1 137 et 1 217, avec toutefois un taux d'équipement nettement plus important dans la ville (149 contre 113).

Tableau 9 - Densité des professionnels de santé

	Effectifs	Taux pour 100 000 habitants					Effectifs
	Médecins généralistes	Médecins généralistes	Chirurgiens-dentistes	Kinésithérapeutes	Infirmier(es)	Pharmacies	Laboratoires d'analyse médicale effectifs
Bourges	73	113,1	69,7	92,9	91,4	44,9	4,0
Autre communes Bourges Plus	23	73,6	60,8	80,0	73,6	28,8	1,0
Bourges Plus	96	100,2	66,8	88,7	85,6	39,7	5,0
Cher	228	74,9	44,7	61,8	103,9	39,8	11,0
France	62 239	93,6	58,1	96,7	141,8	36,6	4 007

CNOM 2018, DREES 2019 et Insee 2017

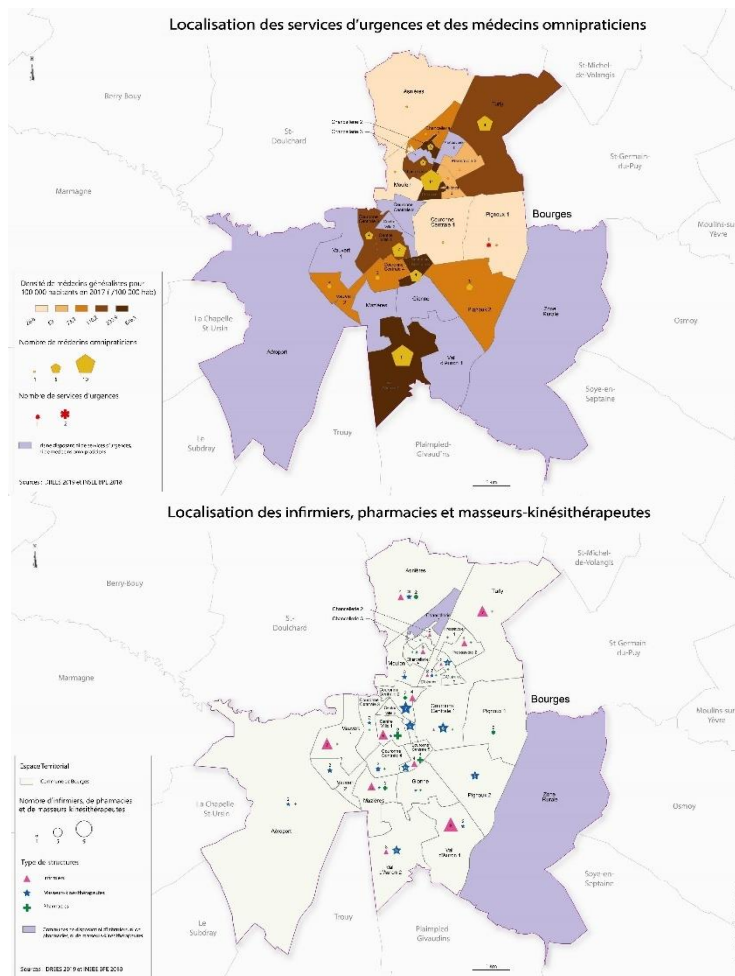


Tableau 12- Equipement en établissements médicaux et médico-sociaux

	Taux d'équipement Ehpad*	Places Ehpad (effectifs)	Dont places Ehpad public (%)	Dont places Ehpad non commercial (%)	Nombre d'établissements de SSR	Taux SLD*
Bourges	148,6	1 137	62,8	12,4	2	6,3
Bourges Plus	112,5	1217	65,3	11,6	2	
Cher	107,2	4 023	70,3	15,4	6	3,1
France	99		62	25		5,3

* Pour 1 000 personnes de 75 ans et plus

Chapitre III

Faire de Bourges, une ville pour tous les âges, pour tous les usages, pour tous les partages

Après avoir décrit la logique de l'Agenda 21 de la Longévité (Chap. I) ainsi que les caractéristiques propres à Bourges (Chap. II), ce Chapitre III a vocation à entrer dans le vif du sujet et à recenser les huit thématiques qui nous sont apparues essentielles : le logement, l'espace urbain, les mobilités, le lien social, l'information et la communication, la santé et l'autonomie, les loisirs, la culture et les sports et, enfin la participation démocratique.

Quels sont les constats que nous avons dressés suite aux différents entretiens menés avec des élus, des responsables de l'administration municipale et du CCAS ou encore avec de nombreux extérieurs ? Quelles sont les grandes orientations qui se dessinent et qui peuvent se décliner sous formes d'axes de travail à l'horizon 2026 voire 2030 ?

Voilà à quoi sera consacré ce chapitre qui fixera les enjeux et esquissera les directions à prendre, directions détaillées ensuite dans des fiches-actions (Chapitre IV).

1 - Un logement adapté : une condition sine qua non pour bien-vieillir chez soi

Adapter les logements et l'habitat aux fragilités des personnes âgées est une condition sine qua non pour permettre aux Berruyers de bien vieillir chez eux. Certes, cette politique ne relève pas seulement de la municipalité, loin de là. D'autres acteurs sont plus directement impliqués qu'il s'agisse des bailleurs sociaux ou des organismes (Conseil Départemental, Anah, Carsat...) susceptibles de solvabiliser le coût d'une adaptation de logement. Mais la Ville a la possibilité de coordonner les efforts réalisés par les uns et les autres pour permettre aux habitants âgés de vivre chez eux le plus longtemps possible.

Bourges doit, en la matière, compter avec les caractéristiques tout à fait particulières que nous avons vues plus haut : **les Berruyers âgés de 65 ans et plus sont beaucoup moins propriétaires de leur logement que l'ensemble des seniors berruyers. Et, à l'inverse, ils sont locataires du parc HLM dans des propositions nettement supérieures** au reste des Berruyers âgés de plus de 65 ans.

Si l'adaptation des logements des propriétaires-occupants se pose évidemment, c'est d'abord et avant tout en direction des locataires âgés qu'il faut prioritairement se tourner, encore faut-il maîtriser les enjeux liés au vieillissement, savoir repérer leurs fragilités et leurs besoins et identifier les secteurs géographiques où ils sont le plus représentés.

Mais de plus en plus, vieillir « chez soi » ne signifiera pas forcément vieillir dans la maison ou l'appartement que la personne a connu au cours des dernières décennies. Vieillir autrement pourra passer par la nécessité d'« habiter autrement ». En choisissant par exemple de vieillir dans un domicile plus collectif mieux à même de prémunir les personnes âgées contre la solitude et

l'isolement. C'est ce phénomène qui explique aujourd'hui le très fort développement des Résidences Services Séniors dans notre pays.

1.1. Lancer une ambitieuse politique d'adaptation des logements

Même si nous verrons plus loin comment les formes alternatives d'habitat pour seniors vont inmanquablement se développer dans les prochaines années il n'en reste pas moins que, pour l'heure, 85% des personnes âgées veulent vieillir dans le domicile qui est le leur aujourd'hui qu'elles en soient propriétaires ou qu'elles soient locataires du parc social ou privé.

L'adaptation des logements au vieillissement sera donc, au plan national, un des grands défis de la décennie qui vient. A la fois pour permettre de vivre à domicile le plus longtemps possible mais aussi pour lutter contre ce scandale de santé publique qui conduit chaque année au décès de plus de 9.000 seniors pour cause de chutes à domicile.

Pour contribuer à des adaptations favorables au vieillissement, la ville dispose de certains **leviers d'action** à travers ces documents de planification urbaine. Elle peut également jouer un rôle dans l'**identification des besoins** spécifiques au public senior.

Le Programme Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Bourges Plus (période 2015-2019) faisait état d'un "**parc ancien parfois dégradé et peu attractif**, concurrencé par une production importante de logements neufs : phénomène qui amplifie **la vacance dans le parc de logements**".

Le 17 juin dernier, le Conseil Communautaire a arrêté une nouvelle version du projet de PLUI. Parmi les six principaux objectifs mis en avant figure celui de "*favoriser une offre diversifiée d'habitat pour un développement équilibré du territoire*". Ce projet constate que, face au vieillissement de la population, il existe encore trop peu de structures adaptées au vieillissement de la population, hors Ehpad. Ce même projet propose d'anticiper le vieillissement de la population par des équipements et services adaptés en favorisant leur maintien dans les communes, au bénéfice d'une mixité intergénérationnelle. Il propose également une programmation de logements variés.

Le projet de PLUI est soumis jusqu'en octobre 2021 à la "consultation des conseils municipaux et des Personnes Publiques Associées". En fin d'année, une enquête publique sera menée sur le projet de PLUI avant une approbation prévue pour le Printemps 2022.

Si le PLUI servira de cadre général, le document dans son état actuel ne comporte aucune **programmation opérationnelle et ne précise en rien les réalisations précises qui sont envisagées** pour favoriser l'adaptation de l'habitat au vieillissement.

Orientation : Intégrer dans le prochain PLUI des indicateurs opérationnels (nombres d'opérations et d'adaptations) concernant le vieillissement

Le parc social de Bourges : une offre à faire évoluer

Les bailleurs sont évidemment en première ligne sur le sujet de l'adaptation des logements au vieillissement. Or Bourges possède l'avantage d'avoir **un parc social quasi exclusivement réparti entre deux acteurs : Val de Berry** (51,2% du parc de la ville) **et France Loire** (48% du parc de la ville). Un contexte donc plutôt favorable pour aller de l'avant et formaliser des objectifs quantitatifs.

Car, les deux principaux bailleurs sociaux connaissent d'ores et déjà un vieillissement de leurs locataires bien plus accentué toutefois dans le parc Val de Berry. Ici, en effet, un tiers des occupants ont plus de 65 ans (dont 15% ont plus de 75 ans) quand ce taux est de 24% au plan national. Au sein du parc social de *France Loire*, 877 locataires ont plus de 65 ans (soit 12% du total) et 1 672 plus de 55 ans (soit 22% du total). Or, parmi ces locataires, la moitié est constituée de personnes isolées : 51% des plus de 65 ans vivent en effet seuls chez eux.

Un autre facteur peut compromettre à terme le maintien à domicile des seniors : le vieillissement **des logements**. Sur les 9 000 logements du parc social de la ville, **les deux tiers ont été construits avant 1977.**

Néanmoins, Bourges a la chance de pouvoir compter sur des bailleurs sociaux berruyers qui sont très allants pour **améliorer le confort de leurs locataires seniors** et favoriser le maintien à domicile. **L'offre Avant'Age Senior proposée par France Loire ou le Plan d'accompagnement des seniors** développé par **Val de Berry font partie de ces initiatives louables**. Des bailleurs qui, par ailleurs, proposent des aménagements (sol antidérapant, barres de maintien, volets roulants motorisés, douche de plain-pied...) à leurs locataires ainsi qu'un service personnalisé pour trouver des solutions adaptées.

Malheureusement, dans certaines situations, le logement ne sera pas adaptable ou trop grand voire même les deux à la fois. Car Bourges possède une caractéristique particulière : elle compte une faible offre de logements T1-T2 alors que la demande de ce type de logements est très forte. A l'inverse, l'offre disponible sur la ville concerne davantage des logements de type T4 à T6+. Du coup, il devient compliqué de proposer des **logements plus petits au public senior qui en aurait besoin.**

Pour autant, il peut s'avérer utile d'améliorer la mobilité des personnes âgées au sein du parc social quand des familles ont besoin de T4 occupés par des personnes âgées qui pourraient volontiers vivre dans un T2.

Problème : souvent le loyer d'un T4 occupé depuis des années voire des décennies par la personne âgée est nettement inférieur au tarif actuel d'un T2. Comment alors expliquer à un locataire âgé qu'il va déménager dans un logement plus petit pour un loyer égal ou supérieur à l'actuel ? Cela relève, les bailleurs le savent bien, de la mission impossible.

C'est pourquoi il est essentiel de mettre en place des systèmes incitatifs qui soient gagnant-gagnant. D'abord en ne proposant pas un loyer plus cher pour une surface plus petite. Ensuite en proposant un service supplémentaire : étage accessible, logement adapté voire domotisé, incluant des services afin que la personne âgée voit un avantage à déménager. Enfin en proposant une aide au déménagement tant il est difficile de trier ses affaires lorsqu'on passe à une surface inférieure.

L'idée consisterait donc à proposer aux locataires **un Kit sous forme d'un triptyque : aide au déménagement / aménagement du nouvel appartement / adaptation des prix du loyer.**

Orientations : Augmenter le rythme d'adaptation de logements dans le parc social. Définir un « Kit Mobilités » pour encourager les personnes âgées à quitter leur logement trop grand pour des logements plus petits mais plus adaptés

Des fragilités évolutives dont il faut se préoccuper

Au regard de la forte proportion de retraités au sein du parc social de Bourges, il devient essentiel de repérer de façon exhaustive les personnes âgées fragiles.

Ce repérage **des fragilités des seniors** occupants s'avère primordial si l'on veut anticiper les travaux et les adaptations nécessaires.

Lors du premier confinement en 2020, les deux principaux bailleurs sociaux se sont organisés pour lancer des **campagnes de phoning** auprès de leurs locataires. Ce type d'actions a permis de mieux connaître les problématiques rencontrées par les locataires âgés et de mettre ainsi en place des dispositifs adaptés. Des appels de courtoisie ont même pu être pérennisés post-confinement chez les locataires de *France Loire* les plus isolés. Et pour les situations qui le nécessitaient durant le confinement, des visites à domicile ont été effectuées. En parallèle, France Loire mène des enquêtes d'occupation sociale auprès de ses locataires tous les 2 ans environ, ce qui lui permet de bien connaître le profil des occupants de son parc.

Plus largement, une offre de services pour les locataires de plus de 75 ans isolés a été lancée récemment par l'ensemble des bailleurs sociaux de la région avec pour objectif de sécuriser le maintien à domicile. Le dispositif consiste à proposer et pré-financer une pose de capteurs dans les logements. Si le locataire souhaite y souscrire, l'algorithme identifie les habitudes de vie du senior, constate les dysfonctionnements et l'opérateur de téléassistance prend contact avec le senior ou un tiers identifié s'il fait le constat d'une rupture majeure dans les routines.

Et pour aller encore plus loin, **l'association régionale HLM (USH) Centre-Val de Loire** qui réunit 20 bailleurs de la région dont, pour le Cher, France Loire et Val de Berry, est engagée depuis janvier 2021 dans une **démarche d'accompagnement du vieillissement**. Sur la base d'un panel groupe de 600 locataires à l'échelle régionale (52% de personnes âgées entre 65 ans et 75 ans et 48% de locataires de 75 ans et plus), ce projet consiste à **aller à la rencontre des seniors et à favoriser l'expression de leurs besoins** par un contact régulier et personnalisé. Ces enquêtes de terrain permettront aux bailleurs de renforcer les liens avec leurs locataires et d'identifier leurs fragilités sur le plan social mais aussi sur la mobilité, l'accès au droit, l'accès au numérique... leur objectif commun ? proposer des accompagnements en complément des services existants, expérimenter de nouveaux services... pour sécuriser davantage le maintien à domicile.

Pour adapter le parc social au vieillissement des berruyers et proposer des solutions en réponse aux besoins identifiés, **les bailleurs sociaux pourraient établir de façon concertée un repérage des besoins des locataires âgés avec le CCAS de Bourges.**

Orientations : Encourager les bailleurs sociaux et privés à mieux connaître les fragilités des seniors occupants. Établir une cartographie des personnes à risque. Actions de formation des gardiens d'immeubles aux fragilités des personnes âgées.

Des aides financières à rendre plus lisibles

Vieillir à domicile : tel est le souhait massivement exprimé par les seniors. Pourtant, ils sont encore trop peu nombreux à **anticiper l'adaptation de leur logement**. Bien souvent, ce n'est pas l'absence d'aides qui pose problème mais les **difficultés pour en connaître l'existence puis pour y accéder**.

La ville de Bourges a dès lors un rôle clé à jouer pour **améliorer cet accès à l'information sur les aides existantes permettant de financer des adaptations de logement**. Que ces aides proviennent de l'Anah, du Conseil Départemental, des caisses de retraites ou qu'il s'agisse de crédits d'impôts.

Malgré différentes campagnes d'informations relayées auprès du grand public par plusieurs canaux de communication (flyer, réseaux sociaux, publicité), celles-ci sont soit encore trop méconnues du public senior soit parfois difficiles à capter ou complexes à saisir en raison de la **multiplicité des acteurs** à solliciter et donc des démarches à suivre.

De nombreux propriétaires âgés auraient besoin d'être épaulés pour s'assurer que leurs démarches aboutissent. Une **communication plus massive** sur les dispositifs d'aide à l'adaptation des logements est donc nécessaire. Pour ce faire, le Conseil Départemental du Cher a mandaté *Soliha 18* pour la mise en place de son Programme d'intérêt général "maintien à domicile". Cette prestation prévoit la mise d'un **guichet unique "Bien chez moi"** qui comprend un accueil téléphonique (02.48.68.29.46) et physique (15 Rue Jules Ferry, à l'ouest du cimetière Saint-Lazare). Ce service comprend l'orientation et l'information du public, la promotion du programme, l'aide à la décision (visite à domicile) et l'assistance à la réalisation (recherche de financement, dépôt du dossier, suivi des subventions). Le financement de ce dispositif est assuré par l'ANAH, le CD du Cher, la CARSAT, la conférence des financeurs, la MSA Beauce Cœur de Loire, Bourges Plus et le syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne.

La ville de Bourges pourrait renforcer son rôle en informant davantage le grand public sur les dispositifs de Soliha, et en travaillant plus en lien avec l'association, à l'image de ce que fait l'Agglomération. De plus, elle pourrait former ses agents qui interviennent à domicile sur l'existence de ces dispositifs, pour qu'ils en deviennent des ambassadeurs auprès des personnes âgées à domicile. Les salariés du service de repas du CCAS, qui livrent quotidiennement des repas à 320 berruyers de plus de 60 ans, seraient par exemple des relais idéaux pour faire connaître le dispositif.

Orientation : Développer des actions de sensibilisation et d'informations sur les aides financières existantes

Centre-ville de Bourges : des contraintes d'accessibilité à dépasser...

L'habitat en centre-ville constitue un espace particulièrement intéressant pour les seniors, en raison notamment de la **proximité et du maillage** de commerces et services comme de sa **centralité** qui facilite les déplacements. Ces caractéristiques contribuent en outre à faciliter le lien social et donc à lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Cependant, malgré tout l'attrait que présente le cœur historique de Bourges, son centre-ville peut apparaître aussi comme un **espace de contraintes** pour les seniors, que ce soit en termes de voirie ou en termes d'habitat, du fait d'une faible offre d'habitat adapté.

Les opérations de rénovation dans les bâtiments du centre-ville de Bourges s'avèrent souvent complexes. D'abord parce qu'en raison de leur caractère historique, ils sont soumis à la **réglementation des bâtiments de France**. C'est le cas par exemple des volets dont l'installation ne peut pas être domotisée ce qui complexifie voire empêche leur manipulation par les personnes âgées. Ensuite parce que beaucoup de bâtiments présentent des **contraintes techniques et d'accessibilité** qui ne permettent pas toujours d'y installer un ascenseur.

Depuis février 2018 et l'engagement de la commune de Bourges et de l'agglomération Bourges Plus dans le Plan **Action Cœur de Ville**, des opérations visant à revitaliser le centre-ville ont été lancées. Elles visent à la réalisation de travaux de modernisation et de rénovation mais aussi à l'installation d'activités commerciales et artisanales. Néanmoins, **la dimension du vieillissement n'a pas été prise en compte dans la programmation de ce dispositif**. Or, c'est justement dans le cadre de modernisation et de rénovation de bâtiments anciens que ces derniers peuvent être réadaptés en fonction des contraintes du public senior (ascenseurs, signalisations, barres d'appui... etc). Jacqueline Gourault ministre de la Cohésion entre les territoires, a récemment souhaité que la question du vieillissement soit au cœur de nouveau programme 2022-2026 Action Cœur de Ville. A l'évidence, à Bourges, la dimension *vieillesse* pourrait être intégrée à l'Axe 1 du Plan d'action intitulé "*Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville*". Cette orientation aurait d'autant plus de sens que la proportion de personnes âgées vivant dans le centre-ville est très élevée et que la difficulté pour y trouver un habitat adapté est soulevée par la plupart des acteurs locaux.

Si bien vieillir chez soi suppose une **adaptation des logements, les parties communes ne doivent pas non plus être oubliées**. S'assurer que leur configuration permette aux seniors de se déplacer, c'est leur garantir l'accès à la vie du quartier, aux commerces et à tout l'environnement au sein duquel ils doivent évoluer au quotidien. Et lorsque les pertes physiques sont trop importantes, les déplacements dans les parties communes des immeubles peuvent être une véritable épreuve jusqu'à conduire à l'isolement de la personne lorsque. Une série d'actions sont à entreprendre à court terme pour **adapter les parties communes aux contraintes spécifiques des seniors**.

Orientation : Intégrer la dimension vieillissement dans l'Axe 1 du Plan Action Cœur de Ville. Adapter les parties communes des logements situés en centre-ville

1.2. Habiter autrement pour mieux vieillir chez soi

Au cours de leur parcours de vie et/ou résidentiel, certains Seniors vont s'apercevoir que quitter leur logement « historique » devient une nécessité pour vieillir en meilleure sécurité. Lorsqu'un logement n'est pas adaptable ou lorsque même aménagé, il est mal situé, éloigné des commerces et des transports, la solution consiste alors à changer de « chez soi ». Plusieurs solutions existent alors.

Les Résidences seniors en plein essor à Bourges

La Résidence Services Séniors (RSS) constitue un excellent moyen destiné à une population qui ne veut pas rester dans son domicile d'origine tout en voulant rester « chez soi ». Aujourd'hui plus de 50.000 français ont fait le choix d'une telle solution dans une des 800 résidences services seniors implantées dans le pays. Nulle surprise donc que Bourges constitue de par son riche patrimoine historique et culturel un lieu enviable pour les promoteurs qui souhaitent implanter de telles résidences. La progression des RSS ces dernières années peut en partie s'expliquer par un contexte marqué par le vieillissement de la population, le manque de logements adaptés voire même parfois à l'érosion du parc des résidences autonomie. La ville de Bourges compte actuellement deux RSS sur la ville de Bourges :

- **Les Jardins d'Arcadie** d'une capacité de 82 logements (*12 Rue Béthune Charost*) - située dans le centre-ville à quelques pas du Jardin de l'Archevêché et du Boulevard de Strasbourg.

- **La Résidence Saint Bonnet** (12 Bd de la République) gérée par l'association ASPQSB (65 logements)

Trois autres projets de RSS sont en cours d'implantation, une proposant des locations, deux autres proposant, ce qui est désormais nettement moins courant, de l'accèsion à la propriété.

- **Résidence Mobicap** : l'ouverture est prévue **en août 2022**, également dans l'écoquartier Baudens (12 avenue de Gionne). Cette résidence forte de 31 logements T2 et T3 en location sera équipée de technologies domotiques bénéficiant de services à la personne (lever, coucher, repas)
- **La Villa Ginkgos Le Biloba** (Nexity) : l'ouverture est prévue pour le **4ème trimestre 2022**, dans l'écoquartier Baudens (sud du centre historique, au 3 boulevard du Maréchal Joffre). Cet établissement comptera 20 logements en accession à la propriété. Ce programme intègre par ailleurs une maison de Santé, une pharmacie, une supérette et une piscine intérieure.
- **Le Village senior La promenade Jacques Brel** : l'ouverture est prévue pour le **3ème trimestre 2023**. Ce « village » comptera 13 logements (appartements/maisons) situés rue Jacques Brel (secteur Aéroport, Les Breuzes), livrés clé en main en accession à la propriété avec services (conciergerie, bien-être, Club House).

D'ici la fin de l'année 2023, ce sont donc 5 RSS pour un total de 211 logements qui vont éclore à Bourges. Mais que faire si la ville de Bourges continue à recevoir des demandes d'implantation de RSS ? Comme il n'est pas souhaitable de miser uniquement sur le développement de ce type d'habitat, il conviendrait plutôt **d'élargir davantage le panel de solutions** en faveur des seniors berruyers afin de leur laisser la possibilité de choisir leur mode d'habitat.

La quête de renouvellement des résidences autonomie du CCAS

Ainsi « vieillir chez soi » peut tout aussi bien se traduire par la volonté d'intégrer une **Résidence Autonomie** souvent plus accessible financièrement qu'une RSS. Pour l'heure, la Ville de Bourges en compte trois totalisant **151 logements**, toutes gérées par le Centre Communal d'Action Sociale :

- La résidence **Louis Raynal** (28 rue Louis de Raynal), d'une capacité de 50 places, située au nord de la ville dans le quartier du Moulon, à proximité du cimetière Saint-Lazare.
- La résidence **Bailly** (23 rue Gilbert Bailly), d'une capacité de 46 places, située sur les bords de la Voiselle à côté du complexe sportif Pierre de Coubertin.
- La résidence **Guilbeau** (2 rue Guilbeau), dotée d'une capacité de 55 places, située dans le secteur de l'aéroport et du Vauvert, à côté du cimetière du Lautier et non loin de l'EHPAD Bellevue.

Ces trois résidences autonomie ont sollicité en 2021 une aide à l'investissement en répondant à l'appel à projet de la CNAV visant à améliorer le cadre de vie et favoriser la vie sociale des résidents.

La résidence Guilbeau a déjà fait l'objet de réhabilitations de ses espaces et la résidence Bailly est engagée dans un important programme de réhabilitation décennal. Ces deux établissements enregistrent un taux d'occupation à 100%. Ce qui n'est pas le cas de **la résidence Louis Raynal** dont le **taux d'occupation avoisine les 50%** du fait de la vétusté de ses locaux qui ne permet pas d'aller au-delà. C'est la raison pour laquelle, conformément à sa feuille de route 2020-2026, le

CCAS soutient le projet de délocaliser cet établissement par la création d'une nouvelle structure dans le **quartier des Gibjoncs**.

Le souhait de la ville est de proposer une capacité plus petite (entre 33 et 35 places) afin qu'elle s'intègre dans ce nouveau quartier mixte (nous détaillerons l'opération globale un peu plus loin). Soutenus financièrement par l'ANRU et Bourges Plus, l'opération devrait voir le jour à l'horizon 2025.

A ce stade, compte tenu des opérations en cours (RSS et RA) et des autres modes d'habitat alternatifs en projet que nous déclinerons ci-après, il ne paraît pas opportun de créer d'autres RSS et RA supplémentaires. Toutefois, avec la délocalisation envisagée de la résidence Raynal, il restera un nombre de lits de résidence autonomie qui ne sera pas installé (15 logements environ). Une réflexion sur le transfert de ces lits restants et leur répartition sur les deux autres résidences autonomie Bailly et Guilbeau sont à mener ou bien la reconstruction d'une nouvelle structure si les sites actuels n'ont pas la capacité d'accueillir des résidents supplémentaires.

Les habitats de demain : Le béguinage, les résidences et les colocations intergénérationnelles

Autre solution d'hébergement souhaitable : le développement de **l'habitat inclusif. Il constitue une alternative tant à la vie à domicile qu'à la vie en établissement**. L'habitat inclusif a été érigé depuis quelques mois en priorité du Gouvernement lequel a mobilisé crédits et soutiens pour le développer. Il est donc opportun de réfléchir à de telles pistes avec le soutien de l'ARS et du Conseil départemental. **Encore faut-il trouver des promoteurs en capacité de penser puis de gérer de tels projets innovants.**

Le groupe Âges & Vie développe ainsi des maisonnées de 8 personnes âgées un peu partout en France. Une trentaine existent déjà et il doit s'en ouvrir plus d'une centaine dans les prochaines années. Construit par des promoteurs privés, l'investissement serait nul pour la collectivité.

Mais la ville de Bourges réfléchit aussi à ce genre de solutions avec le bailleur social **France Loire** à travers un **programme pluriannuel de béguinages**, forme d'habitat collectif destinée à des personnes âgées relativement autonomes et ne nécessitant pas de soins personnalisés et quotidiens.

Sur les trois secteurs envisagés dans le programme pluriannuel, seul **le béguinage du quartier des Gibjoncs est arrêté** (les deux autres concernent des fonciers dans le sud de la ville et dans le secteur de la gare). Ce projet de béguinage comprenant une **quinzaine de petits logements** est inscrit dans le programme de rénovation urbaine et se situe sur l'îlot démonstrateur (secteur de l'école Paul Arnault). Il s'intègre dans le développement d'un **Village Bleu à horizon 2025**, adossé à la nouvelle médiathèque et incluant également :

- la nouvelle résidence autonomie du CCAS : 33-35 places en remplacement de la résidence autonomie Raynal (projet porté par le bailleur **Val de Berry**)
- deux résidences intergénérationnelles : petites résidences d'une vingtaine de places où les logements situés en rez-de-chaussée seront adaptés pour être occupés par les seniors

Enfin, le bailleur social **France Loire** a lancé un **projet d'habitat participatif**, co-construit avec des seniors, également dans le **quartier des Gibjoncs** au nord de Bourges. Il se situe à proximité du centre commercial Cap Nord et du centre de santé.

L'objectif de France Loire est d'aboutir à un projet de bégainage par quartier dans trois ans. Le bailleur s'est entouré à ce titre d'un chargé de projet habitat inclusif pour favoriser le développement de ce type de structures.

Orientation - Participer à l'articulation de tous les projets de développement (ceux définis et les projets à venir) avec France Loire. S'assurer de l'inscription d'un nombre de logements fléchés pour les seniors dans toutes les opérations d'habitat alternatif et de leur maillage sur le territoire.

Dans une ville qui compte plus de 4.000 étudiants, les **colocations intergénérationnelles** représentent également une solution d'avenir pour varier les formes d'habitat sur le territoire berruyer. A ce titre, un soutien plus poussé aux actions de l'association **Ensemble2Génération**s pourrait s'avérer pertinent pour ouvrir les seniors berruyers sur cette nouvelle solution d'habitat, dont ils sont exclus, soit parce qu'ils en ignorent l'existence, soit parce qu'ils pensent qu'elles ne s'adressent pas à eux.

Sur l'année scolaire 2020/2021, l'association a permis à seulement 16 étudiants d'être hébergés alors que la demande émanant d'étudiants est bien plus importante.

A l'évidence, le **potentiel de cette solution demeure inexploité** quand ce **service pourrait facilement doubler voire tripler** de volume. Encore faut-il convaincre plus de seniors, seulement 12 ayant décidé de participer à ce type d'échanges sur l'année scolaire 2020/2021. Certes des facteurs sociologiques, culturels et humains freinent la possibilité d'extension massive de cette solution, mais les nombreuses réussites et l'attention au suivi des seniors qui est proposé prouve que ce service peut convenir à de très nombreux profils, qui aujourd'hui l'ignore, parce qu'ils ne le connaissent pas ou le craignent. La Mairie pourrait parfaitement organiser une réunion de sensibilisation où les étudiants et seniors participant à l'opération viendraient témoigner de leur expérience pour mieux convaincre les hésitants.

Les médias locaux, qu'il s'agisse de la presse ou de la radio (le Berry Républicain, France Bleu Berry), pourraient également participer à sensibiliser la population à une solution qui répond par ailleurs au souci d'**isolement des seniors et de précarité des jeunes**. Du haut de son magistère moral, la ville a une responsabilité à jouer pour faire connaître cette solution et donner une caution sur sa fiabilité. Une première marche consisterait à **nouer un partenariat avec le CCAS**, à l'image des partenariats avec l'association proposés dans d'autres villes (Bordeaux, Lyon, Buc, Le Vésinet).

Orientation - Élaborer un travail de communication en lien avec Ensemble2Génération sur les colocations intergénérationnelles

2 - Une Ville bienveillante : une condition pour rester actif

Un logement adapté est une condition sine qua non pour vieillir chez soi. Une condition sine qua non mais non suffisante. Encore faut-il que la ville soit bienveillante. Car si sortir de chez soi revient à être confronté à un environnement urbain hostile, anxigène et insécurisant, alors la personne âgée aura tendance à rester chez elle en sortant le moins possible. Ne pas traiter la question de l'adaptation de la ville au vieillissement c'est au fond se résoudre pour les personnes âgées à une forme d'assignation à résidence. La Ville de Bourges souhaite dès lors agir de manière globale en traitant la question de la compatibilité entre espaces publics et fragilités des personnes âgées.

2.1. Voiries et Mobiliers urbains : une ville qui prend en compte les fragilités

Une **ville inclusive** ne saurait se résumer à des solidarités de quartier renouvelées ou à des projets d'habitat alternatifs : l'accessibilité de l'espace public et des équipements constituent une condition primordiale d'une avancée en âge sereine. Alors que, selon une enquête IPSOS de 2020, **seuls 48% des seniors français considèrent pouvoir se rendre facilement dans les commerces de proximité** de leur ville de résidence, le déficit de point d'aide aux mobilités, de distributeurs de billets comme de toilettes publiques constitue autant d'éléments certes micro mais détériorant nettement la qualité de vie de ces derniers, tout en constituant un **vecteur d'isolement** autant qu'un facteur aggravant et un **accélérateur de la perte d'autonomie**. Le débat sur la place des pavés en centre-ville - entre préservation du patrimoine et nécessaire accessibilité à tous de l'espace public - illustre toute la complexité de cet enjeu.

De fait, mieux **prendre en compte les contraintes** des seniors dans l'adaptation de l'espace urbain, **les associer à l'adaptation** des mobiliers et équipements urbains autant que **favoriser la végétalisation** et des mobilités douces participe non seulement à rendre la ville plus aisément accessible aux personnes âgées, mais la rend également plus agréable d'usage pour toutes et tous. **Cette démarche ne saurait ainsi favoriser une logique catégorielle**, mais peut et doit a contrario contribuer au bien-être de tous, autant que l'attractivité de la ville vis-à-vis des entreprises comme des touristes. La requalification en cours de la place Cujas autant que la végétalisation du cœur de ville et la préservation des marais participent pleinement à cela. Il s'agit in fine, en interne, de **créer un réflexe « accessibilité seniors »**, pour que cette question soit pensée de façon **transversale** dans l'ensemble des projets d'aménagement urbain, et pour qu'elle ne soit pas perçue comme une contrainte mais bien comme un levier et une opportunité de favoriser un cadre de vie apaisé et agréable pour tout un chacun.

Mieux prendre en compte les contraintes des seniors dans l'adaptation de l'espace urbain

Les forces et faiblesses de Bourges sont largement connues, et notamment établies dans le cadre du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** : densité d'équipements importante et notamment d'équipements rayonnants sur le territoire (centre hospitalier, palais des sports, etc.), déploiement en voie d'achèvement de la fibre, présence sur l'ensemble de la ville de services publics minimums (école, mairie, bureau de poste, etc.), mais également **inégalités socio-spatiales** encore trop prégnantes, trottoirs étroits et **espace urbain largement pensé pour la voiture** plus que pour des mobilités douces, etc. Si le stationnement s'avère généralement peu problématique à Bourges, si les passages piétons sont bien équipés, avec de fréquentes bandes

et des poteaux tactiles, et si la piétonisation du centre a libéré des places de stationnement, des efforts restent à entreprendre pour mieux prendre en compte les contraintes des seniors dans l'adaptation de l'espace urbain.

Le système viaire - trottoirs et chaussées – apparaît en effet en mauvais état tout autant que le reflet du modèle d'aménagement urbain du siècle dernier : trottoirs inexistants ou infimes, trop souvent occupés par un stationnement sauvage ou licite, rues étroites contraignant la circulation des vélos à contresens, aménagements cyclables encore balbutiants, etc. Véritable marronnier du débat public local, la place des pavés dans le centre historique, particulièrement inadaptée pour les personnes âgées et tous les citoyens présentant des difficultés motrices ou fonctionnelles, est largement revenue dans les échanges avec les élus et les acteurs locaux. Il n'existe en outre pas de cartographie de l'état du réseau, la connaissance de celui-ci provenant essentiellement des savoirs des agents techniques. Une expertise de terrain amenée à disparaître à leur départ si elle n'est pas formalisée ou objectivée.

Dans ce contexte, le **tournant en faveur d'un aménagement urbain durable et végétalisé amorcé par l'actuelle mandature** apparaît particulièrement vertueux, et devrait indirectement favoriser un espace public inclusif et adapté aux personnes âgées.

Il s'agit ici de s'inspirer aussi du concept de la « Ville du Quart d'heure » telle qu'elle a été conceptualisée par le Pr Carlos Moreno. La ville du ¼ d'heure, c'est la ville écologique qui permet de limiter les déplacements et de diminuer l'empreinte carbone en rapprochant les logements, les lieux d'activités, les activités sociales et culturelles et les commerces. Or, ce concept rejoint la ville de la longévité : cette « ville des 300 mètres », distance qu'une personne âgée fragile peut communément couvrir pour aller de chez elle aux commerces.

Dans le même esprit, le passage de la quasi-totalité de la ville, à l'exception de quelques axes principaux, en zone 30, ou la priorisation de l'itinéraire piéton dans les politiques d'aménagement, notamment incarnée par le développement de liaisons douces entre les parkings et le centre-ville, participent de cette logique.

Cependant, pour parfaire ces dynamiques, **l'élaboration d'un plan d'adaptation des trottoirs et de la voirie en faveur des personnes âgées apparaît à même de favoriser ces dynamiques inclusives.**

Enfin, la question du mobilier urbain doit se poser avec une particulière acuité au moins en direction de trois types d'usages :

- **Les bancs publics**

La présence de bancs publics à intervalles réguliers demeure essentielle pour toute personne fragile qui n'a pas la force de marcher de chez elle à la boulangerie si la distance est trop longue. Rapidement, l'existence de positions assises dans la ville devient une condition sine qua non de mobilité pour les personnes âgées. Dans ce contexte et à l'issue d'une **démarche de co-construction** avec ces dernières et l'ensemble des habitants (marches exploratoires, débats en Assemblée Citoyenne, etc.), il importe de favoriser un déploiement plus large de ces derniers, tout en tenant compte des différentiels importants persistants entre le centre-ville et les quartiers périphériques, notamment au Nord.

- **Les toilettes publiques**

Là encore, le sujet n'est pas encore suffisamment traité dans nos villes. Pourtant, avec l'explosion du nombre de plus de 75 ans, les femmes et les hommes seront de plus en plus nombreux à être confrontés à des problèmes d'incontinence. Ce qui suppose la

possibilité pour de nombreuses personnes âgées de trouver des toilettes quand elles en ont besoin.

Se posent donc la question de la densité des toilettes publiques dans la ville de Bourges. Nous avons sauf erreur recensé 9 sur la Ville. Il est nécessaire qu'elles puissent être accessibles, propres et adaptées à un usage par des personnes fragiles.

- **Les arrêts de bus**

Si le problème ne semble pas se poser avec beaucoup d'acuité à Bourges, le réseau étant relativement moderne, la question de l'adaptation des arrêts de bus à la fragilité des personnes âgées doit constituer un point de vigilance (position assise, protection au soleil...).

Orientations - Élaborer un plan d'adaptation des trottoirs et de la voirie en faveur des personnes âgées. Établir une cartographie des zones défavorables au vieillissement à Bourges.

Une concertation des seniors berruyers à pérenniser

Voir la ville avec un œil de vieux. Cet état d'esprit constituerait un vœu pieux s'il n'était pas suivi d'une co-construction de la dynamique avec les habitants, et notamment avec les premiers concernés. Dans le cadre de l'ambitieuse démarche de concertation citoyenne impulsée par l'actuelle équipe, la consultation des habitants par les conseils de quartier et un bureau d'études pour le repérage des points noirs a favorisé une dynamique fédératrice, que l'appui plus global de l'Assemblée citoyenne devrait conforter à l'avenir. Les groupes d'experts d'usages, issus de la participation de citoyens berruyers aux balades urbaines, a aussi favorisé le repérage de possibles dysfonctionnements et pistes d'amélioration. Enfin, dans ce contexte, la **Charte d'aménagement des espaces publics du centre-ville**, qui devrait être lancée en octobre, doit également participer de ces dynamiques, tout en réconciliant les nombreuses injonctions contradictoires entre accessibilité PMR et respect et préservation de l'identité culturelle de la ville, dont les pavés constituent sans nul doute une des incarnations les plus notables.

Cette démarche de participation citoyenne doit constituer l'armature centrale des projets d'aménagement urbain. Elle peut favoriser une appréhension partagée des arbitrages quant à ces injonctions contradictoires, qu'il s'agisse du **développement de bancs publics** (précieux points de sociabilités et appui à la mobilité des PMR, mais également zones de commerces improvisés sources de nuisances sonores), de la **végétalisation** (précieux levier d'amélioration de la qualité de vie et de lutte contre les puits de chaleur urbains, mais développements limitant les espaces piétons) ou de **l'éclairage de l'espace urbain** (extinction de l'éclairage à certaines heures à des fins de limitation de l'utilisation de l'électricité et de la pollution lumineuse, mais rendant l'espace moins tranquilisant).

2.2. Des mobilités facilitées pour rester autonome

Pas d'autonomie pour les personnes âgées fragiles sans capacité de se mouvoir librement dans la ville. Tout comme un logement adapté ou une ville accessible, la mobilité est une des conditions majeures du bien-vieillir et une condition également du maintien du lien social.

Les transports en commun assurent une **connexion déterminante entre les seniors et leur ville, c'est-à-dire avec ses commerces et services comme avec tout le tissu social berruyer**. Parce que la marche ou l'utilisation des véhicules motorisés deviennent souvent inadaptées à leur mobilité,

les transports en commun sont un accès privilégié vers tous les lieux du quotidien. Leurs **défauts d'accessibilité** ont donc des conséquences décisives sur la vie des seniors. Pour répondre aux besoins de mobilité des seniors, une série d'adaptation est nécessaire, qu'il s'agisse du développement des mobilités douces, de l'offre de transport à faire évoluer ou encore de la sensibilisation des conducteurs de bus.

Des transports plus inclusifs pour faciliter les déplacements des seniors

Les services de transports en commun constituent un jalon clé dans le quotidien des seniors berruyers. De la **qualité de leur desserte** dépend leur possibilité de réaliser toutes les commodités essentielles (commerces, services) et de **maintenir le lien social** en ayant accès aux espaces culturels et sportifs, aux événements associatifs ou tout simplement à leurs proches. Ils peuvent aussi être **sources de contraintes** de par les dangers qu'ils représentent ou les nuisances sonores et atmosphériques qu'ils représentent.

Des mobilités plus écologiques et plus douces

Le développement des mobilités douces profite particulièrement aux seniors. En plus de réduire la **pollution atmosphérique**, qui touche d'abord la santé des plus fragiles, elles limitent la **pollution sonore et donc l'anxiété** dans leurs déplacements sur la voirie. L'offre cyclable est aussi à prendre en compte, car en **sécurisant et développant les parcours dédiés**, on favorise l'utilisation de vélos par les personnes âgées, ce qui constitue un cercle vertueux puisque **l'activité physique retarde la perte d'autonomie**.

Les objectifs du mandat de la nouvelle équipe municipale, marqués par la mise en place de **transports en site propre de type BHNS**, doivent donc absolument être menés à terme et poursuivis. De même, la volonté affichée par la ville et le **réseau de transports public de l'agglomération berruyère (AggloBus)** de travailler sur l'intermodalité doit s'appliquer dans les faits. En effet, la **complémentarité** entre les transports en commun et les infrastructures cyclables (voies et stations), et leur **insertion respectueuse** par rapport aux voies piétonnières, doit être entretenue.

Orientation - Accélérer le développement de bus à haut niveau de service (BHNS)

Un système d'informations à améliorer

L'adaptation du réseau aux fragilités des seniors passe par une **série de mesures, en termes de formation, de logistique ou d'infrastructures**. Ce travail est essentiel pour que le public senior ne soit pas entravé dans ses mobilités par une inadéquation du réseau avec ses contraintes spécifiques.

Le réseau **AggloBus** constitue l'offre régulière de transports publics desservant Bourges et les 19 communes de son agglomération. L'offre Agglobus comprend les services suivants :

- **15 lignes régulières de bus** relient Bourges et son agglomération ;
- **3 circuits de navettes gratuites desservent le centre-ville de Bourges, les navettes s'arrêtent sur demande aux arrêts des lignes régulières et aux points d'arrêts définis par des panneaux spécifiques, ce qui est particulièrement adapté aux personnes âgées**

- **Vitabus, service de transport à la demande fonctionnant sur réservation** qui desservent des lieux non couverts par le réseau de transport classique (3 lignes)
- **Libertibus, service de transport adapté** accessible aux personnes à mobilité réduite selon certains critères

Cependant, seuls les **arrêts de la navette de centre-ville** sont équipés de systèmes d'informations en temps réel. La généralisation de ce système à l'ensemble des arrêts du réseau est un axe prioritaire à suivre. Il favorise l'orientation des seniors et contribue à les rassurer dans leurs mobilités, qu'elles soient quotidiennes ou ponctuelles.

Orientation - Généraliser l'équipement de systèmes d'informations en temps réel (arrêts et bus) dans tout le réseau régulier Agglobus

Une offre de transport à adapter et à diversifier

En dehors du système d'information du réseau de transport, il convient aussi de s'assurer de l'accessibilité des équipements et de leur adaptabilité aux fragilités des seniors.

Dans le schéma directeur d'accessibilité des bus, 415 arrêts du réseau AggloBus ont été priorisés pour être mis en accessibilité PMR. Selon Emmanuelle Danton-Biville d'Agglo Bus, 80% de ces 415 arrêts priorisés étaient accessibles au début de l'été 2021, soit plus de 300 arrêts accessibles sur les 630 que compte le réseau AggloBus. Le syndicat a déjà poussé plus loin l'effort en assurant l'accessibilité de plus d'arrêts que ne l'y invitait le schéma directeur. Toutefois, pour rendre le service de transport complètement inclusif, **ce travail de mise en accessibilité des arrêts doit être poursuivi et viser rapidement une extension de l'ensemble du réseau.**

En complément de l'offre de transport Agglobus, les seniors berruyers ont aussi la possibilité d'utiliser le service d'accompagnement du CCAS grâce à ses **deux navettes** qui permettent aux seniors de réaliser des sorties spécifiques (sorties, courses, rdv médicaux...). Ce mode de transport à taille humaine (8 places) fait l'unanimité des berruyers depuis plus de 20 ans en offrant une flexibilité particulièrement adaptée à ce public puisqu'il vient chercher la personne à son domicile et la raccompagne chez elle. Se déplacer à bord de cette navette est aussi plus propice aux échanges et à la convivialité.

AggloBus a bien conscience que ce type de service plus spécifique est à encourager et à développer au-delà même de la ville de Bourges. Selon le président du syndicat AggloBus, Jean-Michel Guerineau, les navettes du CCAS répondent à une demande exprimée par le public seniors. **Une réflexion pourrait ainsi être menée pour définir ses possibilités de développement et en faire ainsi un service complémentaire au réseau Agglobus.**

Une étude pourrait aussi être menée pour améliorer l'offre du **TAD Libertibus**. Les arrêts sont prédéfinis mais le système est assez souple pour prendre en charge les usagers jusqu'au domicile, selon Emmanuelle Danton-Biville d'Agglo Bus. **Ce service pourrait devenir plus inclusif et fréquenté si les réservations étaient possibles jusqu'au dernier moment.** De plus, les critères d'accès sont très restrictifs et davantage de souplesse permettrait un accès à ce service pour des personnes âgées qui certes ne répondent pas aux critères PMR, mais sont pour autant en difficulté sur le réseau classique.

Orientations - Renforcer la complémentarité et l'accessibilité des offres de transports pour faciliter les

déplacements des seniors. Réfléchir à l'évolution des modalités de transport à la demande.

Enfin, les personnes âgées constituent un public plus fragile que le reste de la population, il est donc plus **sensible à la conduite** adoptée dans les transports en commun. Leurs **fragilités physiques** entraînent une **appréhension psychologique**, qui peut suffire à entraîner une **auto-exclusion de ces services**. De fait, la conduite des chauffeurs est souvent citée comme l'un des principaux motifs décourageant les seniors d'utiliser les transports en commun. Il est donc indispensable de développer des **actions de sensibilisation auprès des chauffeurs** pour leur faire prendre conscience des entraves que représente l'avancée en âge et l'importance d'adopter une **conduite plus douce**. A Bourges, le passage de la ville en **zone 30** (hormis quelques axes pénétrants et grands boulevards) qui doit faire l'objet d'une délibération au cours de l'année, est un élément facilitateur et une base sur laquelle s'appuyer pour changer les mentalités.

Orientation - Améliorer la sensibilisation des chauffeurs aux transports des personnes fragiles

Promouvoir un service de transport adapté à toutes les mobilités : le vélo

La mobilité des seniors ne se limite pas aux réseaux de bus. Ils doivent être accompagnés et incités à se tourner vers d'autres services. Même s'ils requièrent un maintien minimal de la capacité physique dont ne sont pas dotés tous les seniors, il s'avère absolument nécessaire de **développer les services de vélo pour leur bien-être. Non traumatisante** car portée, cette activité permet des **déplacements plus rapides et moins fatigants que la marche**. Elle constitue un levier essentiel pour retarder la perte d'autonomie.

L'acquisition récente de **vélo en tandem** (vélo duo) par le CCAS pour chaque **résidence autonomie** de la ville de Bourges est donc particulièrement pertinente. Elle offre une possibilité d'activité physique y compris pour ceux dont l'état de santé ne permet pas de pratiquer une activité sportive en autonomie (le senior est à côté d'un encadrant et est libre d'être actif ou non). Elle pourrait être amplifiée pour créer une vraie incitation à la pratique. Une **évolution des mentalités** est nécessaire pour que la pratique du vélo ne soit plus automatiquement déconnectée du public senior, y compris pour les résidents d'établissements réservés aux seniors.

Pour augmenter la part modale du vélo chez les publics âgés, c'est-à-dire la part des déplacements effectués en vélo dans la somme de tous leurs déplacements, **faciliter les dispositifs d'acquisition est une solution mais elle s'avère insuffisante**. En effet, leur utilisation du vélo **est fortement indexée sur la qualité et la sécurité des pistes cyclables**. La ville peut ainsi inciter les seniors à utiliser des vélos **en sécurisant les parcours cyclables**. Certaines villes optent même désormais pour des rues cyclables, interdites aux véhicules motorisés ou partagés avec les seuls transports en commun.

S'il apparaît que **les vélos favorisent un apaisement de la voirie**, et sont donc bénéfiques aux déplacements du public seniors, **la ville doit être très attentive aux conditions dans lesquelles ils circulent**. Par exemple, les trottoirs mixtes (marche et pistes cyclables), qui occupent pour le moment 4,5 kilomètres de linéaire à Bourges, peuvent s'avérer dangereux pour les piétons et anxiogènes pour les cyclistes, et s'avérer très désincitatifs pour les déplacements des seniors, quel que soit le mode. C'est pour cette raison que **l'incitation à la pratique du vélo doit toujours s'accompagner d'une réflexion sur les voies réservées aux cyclistes**.

A Bourges, selon une étude citée par la ville, sur les 460 000 déplacements quotidiens des berruyers, la part modale du vélo ne serait que de 3% contre 23% à la marche et 7% aux transports en commun et 65% aux voitures. L'inversion de ces tendances est possible car 25% de tous ces déplacements font moins de 3 kilomètres.

Le service de location de vélo **Cycloplus va clairement dans le sens d'une incitation à la pratique cycliste, puisque les 69 vélos mécaniques** font l'objet d'une location à durée fixe de 6 mois non payante et les 95 vélos électriques sont proposées à 1€ par jour sur des périodes de location de 1, 3 ou 6 mois. L'objectif est qu'au terme de cette période, les utilisateurs acquièrent un vélo. Selon Bourges plus, ce service a rapidement trouvé son public c'est pourquoi le développement de sa flotte doit aussi être orienté davantage vers les seniors, par la mise en place d'incitations financières ou de campagnes spécifiques. Le recours à des triporteurs peut aussi être une piste à étudier comme le font déjà certaines villes comme Nantes, Lyon, Périgueux...

Ainsi, les **déplacements actifs** comme le vélo donne aux seniors une **plus grande palette de possibilités de déplacements**, en plus de participer au **maintien de leur condition physique** et donc in fine de leur autonomie.

Orientation - Organiser le développement d'une offre adaptée de vélos en direction des seniors en lien avec Bourges plus

3- Une ville solidaire : à Bourges, maintenir le lien social

On l'a vu : le maintien de l'autonomie passe par un logement adapté, une ville bienveillante et des mobilités facilitées. Mais le fait de conserver des liens sociaux apparaît également comme une condition absolument déterminante pour lutter contre la perte d'autonomie.

3.1. Une ville impliquée pour lutter contre l'isolement social : ne laisser personne au bord du chemin

Nous le savions certes avant. Mais la crise du Covid-19 a démontré qu'à tout âge le maintien du lien social s'avérait essentiel. Campagnes de *phoning*, repérage des fragilités, démarche d'«aller vers » : les solutions ne manquent pas et doivent être en priorité destinées aux « invisibles », ces personnes âgées en situation de précarité socio-économique, souffrant de ruptures de liens familiaux et peu insérées dans la cité, vivant une forme de confinement permanent. **La structuration d'une politique locale de lutte contre l'isolement** constitue ainsi un prérequis à la création d'une dynamique inclusive aux bénéfices des Berruyers.

Dans le même temps, la crise sanitaire a révélé une véritable **disponibilité des acteurs locaux**, sous la coordination le plus souvent des CCAS, en lien avec les associations, pour inventer, avec agilité et réactivité, des solutions face aux effets du confinement. On peut citer par exemple la mise en place de la "**Conciergerie**", dispositif facilitant les courses pour les personnes fragiles, dont le déploiement a été unanimement salué et dont la pérennité est désormais acquise. Les **solidarités de proximité et de voisinage** se sont également démultipliées. Elles doivent toutefois être soutenues, favorisées et pérennisées grâce à l'appui de la municipalité, en lien avec les bailleurs sociaux notamment, mais aussi en encourageant l'engagement associatif, à l'heure de profondes mutations du bénévolat que ressentent déjà les services comme les acteurs locaux.

Construire une politique locale de lutte contre l'isolement des personnes âgées

Bourges n'échappe pas au fléau que constitue l'isolement social des personnes âgées, particulièrement pour celles en situation de précarité économique et/ou confrontées à des conditions d'hébergement inadaptées. De fait, pour éviter ces situations de « mort sociale » qui ne sont en rien l'apanage des seules périodes caniculaires ou de crise sanitaire, le premier enjeu consiste à **identifier les personnes à risque d'isolement**, du fait notamment de leur fragilité ou de leur perte d'autonomie avérée.

A l'heure actuelle, le dispositif de repérage et de veille sur les situations de fragilité et d'isolement des personnes âgées à Bourges apparaît peu robuste : **le fichier canicule est particulièrement lacunaire** (une centaine de noms) et l'utilisation de la canicule à des fins d'inscription n'apparaît plus nécessairement pertinente, l'état des connaissances sociodémographiques sur les fragilités est limitée, la mise en place d'un numéro vert à l'occasion de la crise sanitaire et les campagnes de phoning n'ont pour l'heure pas été pérennisées, la coopération reste très marginale entre les acteurs associatifs, etc.

Orientation – Fixer un objectif entre 2000 et 3000 berruyers enregistrés sur le fichier des personnes vulnérables (au regard des 7 650 berruyers âgés de plus de 75 ans)

Pour aller à la rencontre des personnes fragiles invisibles des associations et services municipaux, la formalisation de partenariats complémentaires est à envisager comme avec le **groupe La Poste**. Le dispositif consiste à ce que les postiers équipés de smartphone connecté, recueillent au domicile de la personne sur un temps très court (10 minutes environ) les informations utiles. Le postier représentant souvent une personne de confiance auprès des seniors, ces derniers accepteront plus facilement de répondre à un questionnaire ou à un formulaire et livreront plus aisément leurs difficultés et fragilités. Pour se faire, le groupe utilise **Proxi data**, une solution sécurisée de collecte de données. A titre d'exemple, La Poste mène actuellement une campagne de recueil de consentement et de repérage de personnes âgées non vaccinés au sein d'un département. La municipalité de Bourges pourrait tout à fait confier au groupe La poste une mission de recensement et de recueil de consentement des personnes âgées pour qu'elles puissent figurer sur le registre des personnes vulnérables. Les acteurs seraient facilement mobilisables sur tout le territoire de Bourges sans monopolisation de personnels municipaux pour établir un diagnostic des fragilités et des situations d'isolement.

Pour aller encore plus loin, le groupe La Poste dispose aussi d'une équipe de professionnels formés au programme Icope[1] conçu par l'OMS qui questionne les personnes de 60 ans et plus sur leur locomotion, leur état nutritionnel, leur santé mentale, leur cognition et leurs capacités sensorielles (vue et audition). Le programme prévoit une évaluation complémentaire de l'environnement physique et social (logement, aidant, entourage...).

Ce travail peut être réalisé en ciblant certains quartiers où il y aurait une représentation majeure de personnes âgées et en fonction de critères que la ville aura établi. Les soutiens financiers de la CARSAT, de l'ARS ou de la CNSA peuvent être sollicités pour ce type de mission.

Orientation – Formaliser un partenariat avec le groupe La Poste pour renforcer le repérage des fragilités.

Bon nombre d'acteurs de terrain rapportent un isolement social important des personnes du fait de l'éloignement géographique des enfants ou proches – on rappellera en outre que **Bourges**

présente un ratio d'aidants naturels particulièrement faible : 1,66 contre 2,14 en moyenne en France métropolitaine.

Des initiatives louables existent dans la ville pour accompagner ces personnes en situation d'isolement social. Ainsi de **l'antenne des Petits Frères des Pauvres**, qui compte 36 bénévoles et accompagne 34 personnes, principalement en EHPAD, tout en organisant un séjour annuel de vacances, divers évènements et dispositifs d'acculturation numérique. C'est également le cas de **l'antenne d'Unis-Cité**, implantée sur la ville depuis 2017 : 24 volontaires en service civique réalisent des visites, à domicile comme en établissement, ainsi que des actions de médiation numérique. L'association reçoit plus d'une centaine de candidatures chaque année, et plusieurs jeunes ont déjà rejoint à l'issue de leur mission, des formations pour les métiers de services à la personne, dont on connaît la pénurie chronique.

Mais le manque de travail en réseau et de coordination des acteurs associatifs travaillant sur la longévité est largement revenu dans les entretiens conduits. Ces derniers soulignent en effet le **manque de connaissance mutuelle de leurs actions, le faible nombre de chantiers communs**, beaucoup de choses s'opérant uniquement par le biais du bouche-à-oreille ou de relations interpersonnelles. Alors même que les coordinations existantes – par exemple entre professionnels, dans le cadre du CLIC – ont largement démontré leur utilité, et que la ville a récemment initié une « coordination précarité », il importe de dupliquer ce modèle à destination des acteurs associatifs, leur permettant par la même occasion un **lien renouvelé et renforcé avec le CCAS**.

Ce soutien au secteur associatif doit par ailleurs se doubler d'une dynamique encourageant **l'engagement associatif à l'échelle de la commune**. Les services municipaux comme les acteurs locaux ont largement fait part de leurs **craintes quant à la pérennité du tissu associatif local du fait d'une tendance conjoncturelle - mais qui pourrait s'avérer structurelle - au désengagement des bénévoles âgés du fait de la crise sanitaire**.

Les acteurs font par ailleurs face aux mutations du bénévolat – l'avènement d'un bénévolat plus ponctuel et électif, d'opportunité, plus franchement inscrit dans une logique de don-contre don – dont ils n'arrivent pas toujours à appréhender les tenants et aboutissants. De fait, **la Ville se doit d'être proactive dans le soutien à l'engagement et à la valorisation du tissu associatif**.

Ainsi, il apparaît opportun que la Ville déploie une **grande campagne d'information et d'encouragement du bénévolat** sur le territoire, au moment même où la plateforme **Ensembl'-Solidar'IT** s'apprête à être lancée. Il serait également intéressant d'initier une réflexion avec les acteurs associatifs autour des **mutations contemporaines du bénévolat**, des stratégies de réponse du tissu associatif et des alternatives (mécénat de compétences, etc.). Proposer **des formations** afin de les soutenir dans leurs actions et les accompagner dans la définition de leur projet constitue un autre moyen pour redynamiser le tissu local et susciter à la fois des vocations auprès de futurs bénévoles. Une autre piste innovante serait d'inciter les seniors à venir se challenger avec la création par exemple d'un trophée des bénévoles ou des dirigeants associatifs.

Orientations – Renforcer la coordination des acteurs associatifs de la longévité par la création d'une "coordination longévité" au sein de la ville. Organiser une campagne d'information et d'encouragement au bénévolat. Proposer des actions de formations. (monalisa, ligue de l'enseignement). Travailler sur les projets de co-construction et challenges ville/bénévole.

Consolider les solidarités de proximité et encourager les échanges intergénérationnels

La crise sanitaire a montré la réactivité de la société civile qui a multiplié les « gestes bienveillants » du quotidien pour apporter un soutien du quotidien – appels réguliers, aide aux courses ou pour l’achat de médicaments, etc. - aux personnes vulnérables. Il serait toutefois naïf de considérer que les **solidarités de proximité** vont toujours de soi : au contraire, elles **doivent être encouragées et soutenues par les pouvoirs publics**.

Un accent tout particulier doit être mis sur le développement des solidarités au sein des résidences détenues par les bailleurs sociaux : **peu d’associations interviennent pour l’heure dans les grands ensembles résidentiels, de France Loire comme de Val de Berry**, l’offre d’animation et événementielle reste donc à construire, et ce en tissant des liens entre tous les âges de la vie. **Les repas de quartiers ou animations de rue** par exemple font émerger de nouvelles solidarités. Les gens se rencontrent, se parlent, se découvrent et peu à peu peuvent s’aider. Pour relayer les repas de quartiers dans de nouveaux lieux, il est conseillé de s’appuyer sur des collectifs d’habitants à l’instar du collectif “L’été des 7 jeudis” (quartier Nord de la ville) ou sur des petites associations de quartier (comme l’association quartier Charlet) ou encore des structures sociales et d’animation qui ont établi le relais dans les différents quartiers. Le collectif à l’initiative de l’organisation doit réaliser la démarche de proximité en allant discuter avec tous les habitants. D’une manière générale, les animations de rue ont pour principe d’articuler des savoir-faire entre associations et collectifs autour d’actions collectives. Ces animations sont des actions qui permettent avant tout de construire une légitimité et reconnaissance des collectifs d’habitants et des associations de quartier.

La **conciergerie** mise en place pendant le premier confinement pour faciliter l’accès aux produits de première nécessité est aussi une forme de solidarité qu’il conviendrait de pérenniser et que la ville et les bailleurs sociaux pourraient installer dans l’un des espaces vacants du parc social.

Enfin, le **déploiement** programmé début novembre 2021 **du dispositif Ensembl’-Solidar’IT** constitue un autre exemple de mobilisation du voisinage afin de lutter contre l’isolement social et la perte d’autonomie des publics les plus fragiles.

Orientations - Favoriser les échanges et déployer des services solidaires de proximité (conciergerie, associations) et numérique. Encourager les rencontres et les échanges intergénérationnels dans les quartiers (repas, animation, événement...) en lien avec les bailleurs, collectifs, associations...

Favoriser des échanges intergénérationnels en hyper-proximité, c’est aussi **décloisonner le monde des établissements et résidences pour personnes âgées**. Ainsi de la **dynamique d’EHPAD hors les murs**, qui peut tout aussi bien se déployer au sein des résidences autonomie et résidences service senior, afin de les ouvrir sur leur territoire et d’encourager des échanges mutuels. Les directions d’établissements et services ont toutes indiqué leur souhait de plus s’ouvrir sur l’extérieur, se disant à un moment “pivot” : ici, c’est bien la Ville qui doit donner l’impulsion et agir comme un ensemble de ces projets. Développer des partenariats entre les écoles, centres de loisirs et EHPAD, donner accès à certaines activités des RSS aux habitants du quartier... Les exemples ne manquent pas, et certains ont pu être ponctuellement mis en œuvre - on pensera par exemple au **partenariat existant entre l’EHPAD Antoine Moreau et l’école des Gibjoncs**, qui avait réuni jeunes et moins jeunes autour d’un projet de web radio. On soulignera en outre à cet égard le **dynamisme singulier de l’EHPAD Bellevue, véritable générateur de**

projets souvent pionniers : marché local, logement domotisé “vitrine”, etc. Certains locaux vacants de Bellevue que la direction est prête à mettre à disposition doivent être l’occasion de penser un projet co-construit avec les habitants comme **un tiers-lieu** par exemple. A cet égard, en septembre 2021, la Caisse Nationale de Solidarité pour l’Autonomie (CNSA) a annoncé le lancement d’un appel à projet doté de 3 millions d’euros pour financer des tiers-lieux rattachés un Ehpad. Bourges aurait évidemment tout intérêt à être bénéficiaire de ces programmes.

Orientations – Impulser une dynamique concertée d’EHPAD, RA et RSS « hors les murs ». Mener une réflexion avec l’Ehpad Bellevue sur la création d’un tiers-lieu.

3.2. Sport, loisirs et culture : le tiercé gagnant du lien social et de la prévention

Les espaces culturels et sportifs assurent eux aussi une fonction essentielle de **lien social**, en mesure de réduire l’isolement. A cet égard, Bourges est marquée par une **identité culturelle remarquable**, dont le Printemps de Bourges reste l’incarnation la plus notable, mais qui s’étend bien sûr toute l’année et dans l’ensemble des quartiers grâce à la dynamique de démocratisation mise en œuvre par l’actuelle mandature.

Le **dynamisme sportif et associatif**, porté par un tissu d’environ 800 associations et symbolisé entre autres par l’équipe féminine des Tango Bourges Basket, constitue là aussi un pilier de la ville, que la dynamique de sport-santé impulsée et déployée en cette rentrée scolaire avec le programme “**Bien-être en mouvement**” devrait permettre de vivifier plus encore. Construites sur trois trimestres comprenant 17 ateliers chacun, ces activités commenceront début octobre 2021 et permettront aux retraités berruyers de retrouver une pratique sportive par la découverte d’une activité chaque semaine. D’un tarif très abordable (30€ par trimestre pour les berruyers), cette **École des sports seniors** est issue d’un **travail concerté entre le Comité départemental Olympique et Sportif du Cher et le CCAS**.

Le **service animation** de ce dernier est un également force de propositions pour les seniors avec son **programme d’ateliers annuels**. Celui-ci se décline en plusieurs thématiques, dont des activités physiques (gymnastique aquatique, pilate, promenade), des activités bien-être (sophrologie, relaxation), des activités cognitives (atelier et jeux mémoire), des activités artistiques et culturelles (atelier chorale), des ateliers d’artisanat et de jeux (art floral, jeux de société, tricot).

D’autres acteurs jouent aussi un rôle dans la pratique sportive, comme les établissements pour personnes âgées. A ce titre, les **trois résidences autonomie** de la ville de Bourges (Raynal, Guilbeau et Bailly) ont intégré en 2019 un programme commun de prévention de l’autonomie qui s’est concrétisé par l’acquisition de vélos duo ainsi que par la création de PhysioPark (pédaliers et médaillers pour aider les personnes à se mettre en mouvement et accompagnées par un intervenant sportif qui délivre les conseils).

Mieux connaître les besoins, attentes et habitudes du public senior

Voilà un programme sportif et bien-être assez varié qui doit attirer bon nombre de seniors berruyers. Mais, pour l’heure, les données sur la fréquentation de ces activités ne sont pas

disponibles et/ou ne comprennent pas de données liées à l'âge, constituant un autre frein au renouvellement de l'offre adaptée aux besoins et aux envies du public senior.

Aussi, mieux connaître les besoins, attentes et habitudes des usagers seniors et leur usage réel des équipements de loisirs, sportifs et culturels mis à leur disposition est un prérequis à toute politique volontariste en la matière afin de **déployer l'offre la plus en adéquation avec la demande**.

En effet, pour que les espaces de loisirs puissent attirer les publics seniors, il convient d'en **assurer l'accessibilité, en termes de programmation, de localisation et tarifs**.

Réaliser des enquêtes auprès du public âgé ou des associations ou encore **recueillir les propositions des seniors siégeant aux Conseils de quartiers** sont plusieurs portes d'entrée à explorer. Un **observatoire local de la vie associative** pourrait même être mis en place visant à mieux connaître les besoins et constituer un appui nécessaire auprès des associations.

Orientations – Réaliser des enquêtes sur la connaissance et les attentes du public (associations sportives ou culturelles, les équipements culturels et sportifs et les activités proposées par le pôle animations). Recourir à des mécanismes incitatifs pour que les acteurs proposent des activités adaptées aux seniors (ex : octroi de subventions).

Faciliter l'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs pour les seniors

L'accessibilité des activités repose également sur une prise en compte des **problématiques physiques et horaires**. L'accessibilité PMR des équipements culturels et sportifs est à assurer, en priorisant les adaptations sur les bâtiments davantage fréquentés par le public senior. **La mise en accessibilité des bâtiments historiques** berruyers accueillant des musées et bibliothèques (par exemple inaccessibilité de la bibliothèque des Quatre Piliers pour les PMR) est notamment un sujet prioritaire, même s'il se heurte évidemment à des problématiques spécifiques (préservation du patrimoine, etc.). **Le portage à domicile** effectué par certaines bibliothèques berruyères est une alternative intéressante pour les personnes victimes d'handicaps lourds.

Une réflexion sur les **horaires des événements** et des activités doit aussi être menée sur la base des habitudes des personnes âgées. Ce point a été mentionné par Sandrine Demoulin, directrice *Culture, patrimoine, tourisme* de la Ville de Bourges, sur la base du constat partagé que les seniors s'auto-limitent trop souvent. Ils intègrent trop souvent que les horaires proposés ne leur correspondent pas. Il s'agit donc de privilégier des horaires accessibles aux personnes âgées mais qui n'excluent pas non plus les autres publics, actifs, étudiants et enfants, pour **assurer la dimension intergénérationnelle des événements**. Celle-ci est essentielle pour les seniors, tant elle leur confère un sentiment d'inclusion sociale (et permet éventuellement de partager des moments avec leur proches). Les matinées des week-ends et les fins d'après-midi (17h-18h) constituent des temps particulièrement propices à la disponibilité de tous les publics.

Orientations – Garantir l'accessibilité physique des lieux. Mener une réflexion sur l'adaptation des horaires de la programmation culturelle.

Toutefois, pour favoriser la participation des seniors à des événements intergénérationnels, agir sur les horaires n'est pas toujours la solution adéquate et/ou suffisante. Dans le cas d'**événements ayant lieu en soirées**, il faut **apporter de la flexibilité** à leur déplacement. C'est

dans cet esprit que le **minibus du CCAS** est mis à disposition en soirée pour permettre aux seniors d'assister aux spectacles de la Maison de la Culture. Surtout, il n'impose pas un retour à une heure fixe, juste après la fin du spectacle. Ses courses autorisent un **retour au logement possible à une heure tardive**. C'est dans cet esprit qu'il faut travailler pour favoriser une inclusion sociale et intergénérationnelle du public senior. Dans la mesure du possible, il serait donc judicieux **d'amplifier et d'étendre ce type de services à d'autres types d'événements ou de recourir à un autre dispositif** qui pourrait être complémentaire à l'image de "Paris en compagnie" qui pourrait parfaitement être décliné sous la forme d'un « **Bourges en compagnie** ». De quoi s'agit-il ? D'un dispositif financé par la ville et animé par trois acteurs de la solidarité (Autonomie Paris Saint-Jacques, les Petits Frères des Pauvres et Lulu dans ma rue) permettant de mobiliser une communauté de citoyens volontaires pour accompagner gratuitement les plus de 65 ans dans leurs déplacements de proximité une fois par semaine et pour une durée de 4 heures maximum. Mais aussi pour lever les obstacles de toutes sortes (culturelles, sociales, économiques...) qui conduisent nombre de personnes âgées à s'autocensurer ou à pratiquer une forme d'évitement. Une application mobile permet aux citoyens engagés de visualiser toutes les demandes d'accompagnement des seniors faites à proximité et de sélectionner l'accompagnement de leur choix en fonction de leur disponibilité.

Orientations – Mener une réflexion sur l'adaptation des transports dans le cadre d'activités culturelles. Étudier les modes de transport à proposer aux seniors pour se rendre aux activités : transport CCAS, "Bourges en compagnie"

La question de l'accessibilité financière du sport et de la culture pour les seniors est déterminante, car la retraite s'avère dans la majorité des cas synonyme d'une **baisse importante du pouvoir d'achat**. L'absence d'une **tarification préférentielle** peut conduire certains retraités à résilier leur abonnement culturel ou sportif pour faire des économies à l'occasion de la baisse de leur pension.

Les enquêtes d'usage montrent que la tarification des équipements culturels ou des activités sportives et de loisirs, constituent l'un des obstacles principaux à leur appropriation par le public senior. La ville de Bourges pourrait **travailler avec le très dense tissu associatif** pour mettre en place des **formules d'abonnement spécifique**, intégrant plusieurs lieux, pour inciter le public senior à aller vers ces espaces culturels et sportifs.

Pour aller encore plus loin, la ville pourrait réfléchir à la création d'un **Pass senior** qui constituerait un outil efficace pour redessiner la relation entre la ville et sa population seniors.

L'idée de Pass est d'**ouvrir le public seniors sur l'offre culturelle et sportive à travers une incitation financière** et la mise en place d'actions spécifiques. **Mis à disposition gratuitement, il donne droit à des tarifs réduits** sur un ensemble de représentations culturelles (cinémas, théâtre, musées, expositions) et éventuellement des rencontres sportives voire de l'école des sports seniors.

Sa réussite repose sur la mobilisation des acteurs locaux pour nouer des partenariats. En plus d'inciter le tissu associatif, culturel et sportif berruyer à proposer des actions ouvertes sur les seniors, **il pourrait aussi s'appuyer sur le monde commerçant**, à travers des réductions pour les détenteurs du pass.

Le Pass senior pourrait en outre jouer un rôle en matière de prévention, avec une inscription automatique des détenteurs sur le registre canicule.

Orientations – Garantir l’accessibilité financière de l’offre. Réfléchir à la mise en place d’un pass’senior.

Repenser les approches culturelles et sportives pour faire émerger de nouvelles pratiques

Un travail sur l’offre sportive et culturelle proposée au sein de la ville est nécessaire pour s’adapter aux spécificités du public senior. S’il convient de n’exclure aucun public et de favoriser au maximum la dimension intergénérationnelle des offres de loisirs, l’inclusion du public seniors passe obligatoirement par certaines adaptations aux caractéristiques de ce public.

Le sport fournit à ce titre une bonne illustration. Si les activités proposées reposent principalement sur la performance sportive, elles seront excluantes pour les personnes âgées. Les **Assises du Sport** ont d’ailleurs permis aux services de la ville de constater que beaucoup de seniors sortaient des clubs car ils s’éloignaient de l’esprit de compétition et souhaitaient une **approche sportive davantage tournée vers le bien-être**, pour conserver tonus musculaire ou souplesse. Le sport-santé constitue donc une voie à privilégier et le dispositif **“Bien être en mouvement”** est naturellement à **amplifier pour inciter les associations à développer leur offre dans ce sens**. Nous y reviendrons dans la partie 4 de ce chapitre.

En matière culturelle, l’implication des seniors repose sur une offre volontariste à destination des seniors. Cet **“aller vers”** repose sur l’idée de pallier autant **l’éloignement géographique contraint que l’auto éloignement**, notamment lorsque les seniors ont le sentiment que l’offre ne se destine pas à eux.

La mise en place d’une **navette spéciale** offrant la possibilité aux personnes éloignées des événements de s’y rendre et d’y revenir (y compris tard) est un dispositif à développer ou à compléter par une offre telle que “Bourges en compagnie” comme nous avons eu l’occasion de l’indiquer. Cette politique événementielle doit aussi inciter la programmation artistique à s’établir **“hors les murs”**, dans les quartiers, avec des **événements conviviaux ou des projets dédiés**, autorisant la participation de tous les publics. Dans une ville comme Bourges marquée par un très dense tissu associatif, plusieurs d’entre elles seraient intéressées par la possibilité d’établir une programmation “hors les murs”.

Le “hors les murs” concerne aussi les **établissements pour personnes âgées** (EHPAD, RSS, RA), dont les équipements peuvent être mobilisés pour intégrer l’offre culturelle. Cette **ouverture sur l’extérieur** profiterait aussi bien aux résidents qu’aux habitants du quartier autour de l’établissement, qui ne disposent pas toujours d’équipements culturels à proximité. Parmi les pistes à explorer, nous pouvons suggérer l’idée qu’un groupe de musique puisse se réunir pour ses répétitions dans un Ehpad. Une autre idée à étudier serait d’organiser une pièce de théâtre dans une RSS où des collégiens pourraient venir assister à la représentation aux côtés des résidents, celle-ci pourrait être suivie de débats favorisant ainsi les échanges intergénérationnels.

En tant que **ville candidate au titre de capitale européenne de la Culture**, Bourges se doit de mettre en avant une **vision inclusive de la culture**, dans laquelle l’ensemble des habitants sont impliqués et où la culture vient s’imprégner dans tous les lieux. C’est l’occasion de mettre en avant les démarches novatrices comme le **“aller vers” culturel**, qui se contente pas de proposer des offres, mais cherche proactivement à les rapprocher des habitants.

Orientation – Développer la programmation artistique hors les murs et une offre culturelle davantage tournée vers le « aller vers »

3.3. Le Senior berruyer : un statut de citoyen qu'il faut continuer à valoriser

La **participation des citoyens à la vie locale** est un levier puissant d'appartenance des habitants au territoire, de **valorisation des compétences et de l'utilité sociale**, notamment à l'issue de la vie professionnelle, de lien social, et donc de **lutte contre l'isolement**. Elle s'inscrit en outre au cœur d'un renouvellement de la vie démocratique en hyper-proximité promue par l'équipe municipale, à l'heure où une crise de confiance historique interroge les fondements de la démocratie représentative, et constitue une occasion unique de favoriser les **échanges intergénérationnels**, meilleurs remparts contre les tentations âgistes sur la crise sanitaire fait ressurgir.

La vie et la participation citoyenne sont autant de thématiques centrales pour la nouvelle majorité, incarnée notamment par **l'installation d'une Assemblée citoyenne**, la **redynamisation des Conseils de quartier** et la création de postes de maires adjoints dédiés aux différents quartiers. Tout l'enjeu réside ainsi dans l'adossement de la démarche Agenda 21 à ce projet structurant de la Mairie, pour faire en sorte que les deux dynamiques se confortent et s'enrichissent mutuellement. Particulièrement transversal, cet axe est d'autant plus important que la **co-construction et la dimension participative constituent un pré-requis indispensable pour entrer dans le processus de labellisation « Ville Amie des Aînés »**.

L'Agenda 21 de la longévité, laboratoire fécond pour les projets de participation citoyenne

Il importe donc avant tout de **faire converger la dynamique de participation citoyenne et la démarche Agenda 21**, deux démarches transversales par essence, en s'appuyant sur les différents leviers initiés par la Ville : les 600 Berruyers souhaitant continuer à être associés à la définition des projets du territoire, les 214 citoyens impliqués dans les 6 conseils de quartier, les 48 membres d'une Assemblée Citoyenne conçue pour être représentative des équilibres socio-démographiques du territoire, etc. **De fait, au-delà d'une référence à la Charte de la Vie et de la Participation Citoyenne dans la future délibération « Agenda 21 », il importe d'associer les différentes instances** – Assemblée Citoyenne et conseils de quartier – à la mise en place de la démarche éponyme. A titre d'exemple, il pourrait s'agir de **faire débattre l'Assemblée et les conseils autour des questions d'éclairage public ou des attentes vis-à-vis des parcs municipaux**. Le tout en favorisant toujours le droit commun et les dispositifs habituels de participation citoyenne (sous réserve d'ajustements mineurs), plutôt qu'une logique catégorielle.

Dans cette optique, il importe toujours d'avoir en tête **l'accessibilité des outils** (FALC, outils accessibles à un public en situation de handicap, etc.) autant que le renforcement d'une démarche d'**acculturation numérique** tout particulièrement portée sur les Berruyers âgés. Les espaces numériques collaboratifs en cours d'élaboration pour les conseils de quartier et l'Assemblée Citoyenne doivent être pionniers en la matière.

Orientation – Introduire les enjeux de la longévité dans les instances de démocratie participative (Conseils de quartier).

Des outils et évènements structurants susceptibles de catalyser cette dynamique participative

La participation citoyenne ne saurait être l’apanage d’institutions ou d’outils numériques : elle constitue une atmosphère à travailler au quotidien, en **favorisant les échanges en direct et l’entraide entre citoyens**. Dans cette optique, développer des réseaux spécifiques – comme par exemple un réseau d’entraide entre anciens et nouveaux retraités, sur la base des ateliers en cours d’élaboration au CCAS – et consolider certains évènements structurants – à l’instar du salon « Bel Âge » organisé en 2019, dont le succès n’est pas démenti – constituent des pistes fructueuses.

Cette dynamique du quotidien doit aller de pair avec un principe continu d’**aller-vers** : il s’agit d’associer les personnes le plus en amont, dans une dynamique proactive de co-construction et de prévention, plutôt que de réparation. Ce principe structurant de la démocratie participative doit irriguer l’ensemble des politiques publiques, notamment à destination des personnes âgées. **La formation à ces enjeux des équipes du CCAS doit à cet égard être favorisée.**

Orientation – Multiplier les actions et évènements “aller-vers” comme la tenue de conférences sur les thématiques qui intéressent les seniors (consulter les conseils de quartier, se rapprocher des RSS, RA,...) et les proposer dans les quartiers (espaces vacants du parc social).

Les **consultations sur des sujets ciblés** constituent à ce titre un outil de co-construction pertinent, bien que l’illectronisme entrave encore la possibilité pour certains Berruyers de s’exprimer. Une coordination efficace avec le service informatique permettrait de faire des consultations rapidement, tout en ayant à l’esprit que l’élargissement de la concertation ne doit pas tomber dans l’écueil de l’empilement. **Le schéma directeur des services informatiques (SDSI)**, créateur d’une logique de silos dans son architecture même, n’est pour l’heure que peu adapté au **renouvellement de la relation à l’usager**. La refonte en cours et le développement d’outils transversaux doit ainsi être l’occasion de vivifier la démocratie participative autour des questions ayant trait à la longévité.

Orientation - Faire vivre la citoyenneté à travers le nouveau SDSI

3.4. Une communication maîtrisée et coordonnée pour un public mieux informé

L’information et la communication constituent des éléments déterminant pour faire des personnes âgées berruyères des **citoyens actifs** de la ville et si nécessaire les **orienter vers les dispositifs et activités pertinents**. Ce public n’ayant pas les mêmes habitudes de recherche, ni les attentes en termes de contenu d’informations, il convient de réfléchir à l’**adaptation de ces supports**. Si la différenciation des cibles et les envois ciblés n’ont jusqu’à présent pas été développés par les services de communication de la Ville, la refonte en cours du Guide Séniors et l’envoi systématique, à chaque production d’un document les concernant, de la communication municipale à tous seniors de la ville s’inscrivent pleinement dans cette dynamique.

Rénover et adapter les supports d’informations et de communication

Les supports d'information et de communication sont un premier jalon à rénover et adapter car ils constituent **l'interface entre les personnes âgées et les services de la ville**. Le site internet de la ville, outil de plus en plus utilisé par les aînés mais **pas toujours intuitif** dans sa construction, et l'organisation d'un **système de veille d'informations** apparaissent comme des éléments concrets d'amélioration.

Le site internet de la ville de Bourges est une porte d'entrée essentielle pour les aînés dans leur recherche d'information. A cet égard, les **coordonnées du CLIC** constituent un point clé et ne sont par exemple **pas forcément facilement accessibles**. Sur le site de la ville de Bourges, il faut par exemple se rendre sur la **rubrique "A tout âge"**, une dénomination certes inclusive mais pas forcément évidente à appréhender au premier abord, avant d'aller sur "CLIC", sans qu'il n'y ait de détails sur l'acronyme, ce qui constitue déjà un parcours potentiellement décourageant dans la recherche d'informations.

En plus de simplifier l'accès aux informations essentielles, les axes d'amélioration pourraient passer par la mise en place d'**outils transversaux comme les espaces collaboratifs et les interfaces intuitives** avec les usagers. Les espaces collaboratifs pourraient s'intégrer dans la démarche de revitalisation des conseils de quartier et de développement de l'Assemblée citoyenne, avec la création de **questionnaires** sur des sujets variés à l'intention des habitants. Ces innovations s'inscriraient dans le cadre du nouveau **schéma directeur sur les services informatiques** (SDSI) que la direction des services informatiques (DSI) élabore pour **améliorer la relation à l'utilisateur et faire vivre la citoyenneté**.

Les outils permettant de mettre en avant les projets et les **propositions de bénévolat du secteur associatif** sont également un axe primordial qui pourrait s'intégrer dans la refonte actuelle du **portail de la relation citoyenne et usagers**. A ce titre la **plateforme collaborative Solidar'IT** conçue par Ensembl' est un service sur lequel la ville pourrait s'appuyer pour favoriser l'information des seniors berruyers et in fine leur lien social. Pour simplifier les démarches et favoriser une **communication fluide**, il peut être pertinent de rassembler toute l'information sur un **portail unique**, qu'il s'agisse de l'orientation vers le CLIC, des espaces collaboratifs ou des propositions de bénévolat.

La collecte de l'ensemble des initiatives citoyennes ou associatives peut s'associer à un **recensement de l'ensemble des dispositifs existants** (CARSAT, APA, CAF, etc.) à destination des personnes âgées. La production d'un **document de veille d'informations ciblées**, distribuée régulièrement et bien maquettée sur la forme constitue un outil efficace pour entretenir un lien solide avec les personnes âgées.

Cette veille d'informations se doit aussi et avant tout d'être distribuée par **envoi postal** chez les personnes âgées et doit rester **disponible à tout moment de façon numérique**. En ligne, les remontées d'informations doivent être **régulièrement actualisées** et les informations anciennes doivent être supprimées si leur contenu s'avère obsolète ou mieux rendu par une source plus récente.

Orientations – Rendre plus lisible le site Internet de la ville. Mener une réflexion sur la création d'espaces collaboratifs dans le cadre des conseils de quartier. Organiser un système de veille d'informations.

Axer toutes les améliorations sur le numérique serait en revanche une erreur, la population senior actuelle étant toujours très attachée au format papier. Le Journal de la ville "**Les Nouvelles de**

Bourges est aujourd’hui une bonne porte d’entrée pour délivrer de l’information à la population sur les activités de la municipalité, notamment aux personnes âgées qui sont souvent les principaux lecteurs de ces journaux.

Le journal tel qu’il est proposé ne comporte pas de rubrique seniors ce qui n’est pas forcément un problème. Mais il faudra tout de même s’interroger sur la pertinence de cette rubrique quand la jeunesse dispose d’une section à part entière dans chacune des éditions du journal. Il s’agit là de ne pas stigmatiser la population mais de ne pas passer non plus à côté d’un canal de communication très suivi par les seniors. Ce sujet doit faire l’objet d’une consultation auprès des principaux intéressés.

Orientation - Mener une réflexion sur le changement de rubricage du journal municipal “Les Nouvelles de Bourges”

Renforcer l’accompagnement des seniors dans leurs démarches administratives

La précarisation des personnes âgées est souvent amplifiée par un manque d’informations au sujet de leurs droits ou d’une incapacité à les faire valoir. L’accompagnement des seniors dans leurs **démarches administratives** et leur **orientation vers les dispositifs** s’adressant à eux est donc un axe essentiel.

Le guide est à ce titre un excellent outil pour communiquer aux personnes âgées les aides sociales existantes. Celui mis en place par le CCAS, **“Bien chez soi, Bien dans sa ville”**, mériterait ainsi d’être davantage mis en avant et diffusé de façon matérielle ou numérique dans tous les espaces fréquentés par les personnes âgées. Son rubricage pourrait être amélioré de manière à pouvoir se repérer plus aisément, le mieux étant de pouvoir directement s’adresser aux seniors et leur demander ce qu’il souhaiterait voir évoluer dans ce guide. Par exemple, il faudra aussi se questionner sur l’existence d’un guide senior contenant les informations utiles à toute personne franchissant l’âge de la retraite qui ne serait pas forcément porté par le CCAS (ayant une vocation plus sociale) et peut être un autre guide ayant une orientation davantage sociale informant de toutes les aides mobilisables.

Mais parfois, la transmission de l’information, aussi fluidifiée soit-elle, ne suffit pas, et les seniors nécessitent un accompagnement plus poussé dans leurs démarches. C’est ce que proposent les **maisons France services**, des lieux visant à accroître l’accessibilité des services publics et à favoriser plus de simplicité dans les démarches administratives.

Il n’existe actuellement pas de **maisons France Services** sur la commune de Bourges, les établissements les plus proches se trouvant dans un rayon de 20 kilomètres (Mehun-sur-Yèvre, Saint Martin d’Auxigny, Les Aix d’Angillon et Avord). En plus de ces 856 structures, le ministère de la Cohésion des Territoires et des Collectivités territoriales a lancé deux appels à projet lancés en 2020 et a labellisé 50 **bus France Services**. Ces derniers assurent des **permanences polyvalentes et itinérantes dans les quartiers politique de la ville (QPV)**. Pour ses quartiers QPV de **Bourges Nord** et **Val d’Auron**, Bourges pourrait ainsi s’inspirer de villes comme Rennes, Brest ou Nîmes dont les bus France Services appelés **sillonent les quartiers prioritaires pour aider les habitants dans leurs démarches administratives**.

Orientation – Mener une réflexion sur la reconfiguration du guide senior. Organiser l’accompagnement des seniors à la réalisation de démarches administratives (Maison France Service).

Identifier un lieu unique d'informations pour les seniors

Au-delà des ressources numériques et papiers, l'orientation des seniors suppose une **dimension physique** qui soit propice aux échanges, au lien social et une prise en charge directe. Le CCAS à travers son accueil senior et le CLIC joue son rôle et a son utilité sur le versant social et en matière d'accompagnement médico-social qu'il doit impérativement conserver, il est de plus très bien identifié par les berruyers.

Ce qui manque à la ville de Bourges c'est la mise à disposition d'un **lieu unique**, qui servirait de **guichet et de porte d'entrée** aux seniors à la recherche d'informations. Une Maison des aînés et aidants permettrait de ne pas **connoter cet espace sur la seule perte d'autonomie**, mais au contraire d'en promouvoir une dimension globale.

Les contours de cet espace pourraient être **esquissés avec l'écosystème local**, c'est-à-dire réfléchi avec toutes les parties prenantes berruyères (associations, établissements, centres sociaux, conseils de quartier... etc.), dans le cadre de la coordination "longévité" par exemple, que ce soit en termes d'organisation, de programmation ou de localisation, pour s'assurer que toutes et tous se l'approprient et le valorisent.

Orientation – La mise en place d'un "guichet unique" et la mobilisation des maisons de quartiers de la ville de Bourges

Accompagner la transition vie professionnelle / retraite

La transition entre la vie professionnelle et la retraite constitue une étape charnière, qui peut s'avérer être source d'opportunités pour les jeunes retraités, si elle est accompagnée par toutes les parties prenantes, à savoir les services de la ville mais aussi les entreprises et les associations (de retraités entre autres, mais pas que).

Les **entreprises** peuvent jouer un rôle de **facilitateur de la transition** entre la vie active et la retraite. Bourges compte des **réseaux d'entreprises** (CPME du 18, BGE Cher, à titre d'exemple) avec lesquels la ville pourrait travailler. La collectivité doit identifier qui porte cette question auprès des réseaux entrepreneuriaux et de commerçants pour co-construire avec les jeunes retraités une transition facilitée vers la retraite.

Les **réseaux d'associations de retraités** (par exemple, ARBRE, l'Association des Retraités de Bourges Rencontres & Échanges) peuvent jouer un rôle important dans l'accompagnement de jeunes retraités vers les opportunités et dispositifs qui s'offrent à eux, avec toujours cet objectif de limiter les **risques d'apparition d'isolement social**. En s'appuyant sur les instances et les citoyens engagés, pour porter cette dynamique, il est possible de construire des dispositifs d'informations simples. De même, le **tissu associatif** est un marqueur de la ville de Bourges, or ce sont souvent les retraités qui font vivre ces associations, il convient donc d'identifier les associations qui seraient des relais.

Orientation – Sensibiliser les entreprises et commerçants à l'accompagnement de leurs salariés vers la retraite et construire un lien entre les "jeunes" retraités et les associations

4 - Une Ville qui accompagne le grand âge

Même si, on l'a vu, le défi du grand âge et de la perte d'autonomie n'est pas celui qui à court terme se posera à la ville de Bourges avec le plus d'acuité, il est toutefois celui auquel beaucoup de nos concitoyens attendent des réponses sécurisantes.

4.1 Une offre sanitaire et médico-sociale à rendre plus visible

Favoriser le bien-vieillir, c'est soutenir une approche globale de promotion de la santé qui agit sur différents leviers : la prévention des risques de déclin fonctionnel pour les personnes autonomes, l'anticipation et la réduction de ceux-ci pour les personnes présentant certaines vulnérabilités, et la coordination et la continuité des soins au sein de structures « médicalisées » pour les personnes en perte d'autonomie.

Si les compétences en matière sanitaire et médico-sociale relèvent traditionnellement plus des ARS et du Département que des municipalités, la Ville peut soutenir et participer à certaines dynamiques.

Une offre de prévention riche et qualitative, dont le public doit être élargi

L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans augmente plus vite que l'espérance de vie globale. De fait, en France, on vit toujours plus vieux et en bonne santé. Cette dynamique réjouissante suppose toutefois une pleine mobilisation en matière de prévention et d'accès aux soins pour tous, ainsi que le promeut la **nouvelle direction Santé Prévention installée par la Ville**. Favoriser le bien-vieillir, c'est donc soutenir une **approche globale et holistique de promotion de la santé** qui agit à différents leviers : prévention des risques de déclin fonctionnel pour les personnes autonomes, anticipation et réduction de ceux-ci pour les personnes présentant certaines vulnérabilités, et coordonner, continuité des soins au sein de structures « médicalisées » pour les personnes en perte d'autonomie.

Prévenir la perte d'autonomie, c'est tout d'abord intervenir le plus en amont, de façon holistique et dans une approche non culpabilisante, **sur l'ensemble des facteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et environnementaux**. De fait, l'offre à Bourges s'est largement étoffée ces dernières années, et apparaît large et diversifiée, touchant des spectres variés – sport-santé, nutrition, lien social, etc. - à l'instar de l'Association ASEPT qui propose des ateliers de prévention ou de pièce de théâtre.

Il s'agit ainsi de continuer à **coupler des actions culturelles et ludiques à des actions de prévention** pour faire de la prévention sans donner l'impression d'en faire. La démarche sport-santé « **Bien-être en mouvement** » incarne pleinement cette dynamique.

Par ailleurs, si la mise en place en 2017 de la **Conférence des Financeurs du Cher** a permis de nouer des liens plus étroits entre les acteurs et a favorisé leur coordination, **l'offre n'en reste pas moins peu lisible pour le grand public**, tant elle repose sur une **multiplicité d'acteurs aux propositions parfois redondantes**. De l'avis général, les cibles restent en outre à élargir – tout particulièrement les jeunes retraités, peu acculturés et ne se sentant pas toujours concernés par ces dynamiques, et les "invisibles", des personnes isolées et en situation de précarité socio-

économique. La volonté de l'actuelle mandature de **réorienter l'offre de prévention du CCAS** sur l'ensemble du territoire, et non sur les seuls QPV, doit également participer de cet effort. Il semble pertinent que la direction santé prévention de la ville organise des **actions de sensibilisation** (diabète, nutrition, chutes...) **sur les marchés de la ville** par exemple, en invitant les gens à se rendre dans les maisons de santé ou à effectuer des dépistages auprès de **l'Équipe Mobile Gérontologique Territoriale (EMGT)** du Cher. Ces actions de sensibilisation pourraient tout aussi bien être déployées dans des lieux culturels ou au sein des quartiers dans la démarche continue du "aller vers".

Le **sport sur ordonnance**, autre moyen permettant d'agir sur la prévention et qui se développe dans le département du Cher, constitue là aussi l'opportunité pour la ville de soutenir son offre à destination des seniors. Bourges a la chance de pouvoir compter sur le comité olympique et sportif du Cher qui forme des éducateurs à cette activité spécifique. Le rôle de la ville serait à la fois de sensibiliser les médecins libéraux à l'importance de prescrire des activités sportives adaptées et d'informer le grand public de l'existence et des bienfaits d'un tel dispositif

Orientations – Structurer l'offre de prévention et en élargir le public (actions de sensibilisation). Soutenir l'expérimentation du sport sur ordonnance.

4.2 Des parcours de soins à consolider en soutenant les dispositifs existants

Les constats quant à la **désertification médicale** à Bourges et sur le département ne sont en rien nouveaux et sont partagés par tous les acteurs : le manque criant de médecins, tant au niveau de la médecine de ville que des spécialistes, touche tout particulièrement les personnes âgées, et ce en dépit d'efforts déjà engagés lors de précédentes mandatures. Le **suivi à domicile des patients âgés constitue en ce sens une inquiétude** pour beaucoup, au vu du nombre de personnes n'ayant plus de médecins traitants et étant de fait uniquement suivis ponctuellement par SOS Médecins, avec les incidences que l'on imagine en matière de parcours de soins, de prescription ou encore de partage des informations. **Ces difficultés, particulièrement saillantes dans les quartiers Nord de la ville, se doublent d'une santé psychique fragilisée des personnes âgées**, notamment des personnes seules, isolées et précarisées, en rupture de liens familiaux et peu engagées dans les réseaux de voisinage, ainsi que nous en ont fait part les acteurs du domicile et notamment les équipes du SSIAD ou de l'ESA. Ces derniers nous ont d'ailleurs fait part du besoin d'un **temps de psychologue** au sein de l'équipe pour mieux accompagner ces situations devenues de plus en plus complexes au domicile.

Malgré tout, de nombreuses initiatives sont engagées pour répondre à ce défi et aider à la construction d'un parcours de soin fluide pour les Berruyers âgés : **développement récent de Maisons de Santé** et projet de création d'un centre municipal de santé multi-sites, reconnaissance des QPV comme zones déficitaires par l'ARS, mise en place d'une **astreinte téléphonique gériatrique** pour la médecine de ville pendant la crise sanitaire, etc. Si la Ville ne dispose pas de compétences particulières sur un certain nombre de ces sujets, elle peut néanmoins **agir comme facilitateur et se doit d'être proactive, de surcroît à l'heure où le nouveau Contrat Local de Santé est en cours de finalisation**. Ce rôle de facilitateur implique en premier lieu de sensibiliser les acteurs du territoire aux dispositifs existants, une dynamique d'autant plus importante que **beaucoup soulignent la bonne coordination des professionnels de santé sur le territoire**, coordination que les réunions du CLIC et la CPTS participent à renforcer. Le projet de **centre municipal de santé multi-sites** actuellement en cours d'élaboration pourrait par ailleurs être utilisé à des fins plus larges de prévention de la perte d'autonomie (démonstration d'équipements et de domotique, etc.).

Orientation – Soutenir et promouvoir les dispositifs existants (astreinte gériatrique, créer un poste psychologue au sein de l’ESA/SSIAD, soutenir le futur CLS)

Dans le cadre de la redéfinition du projet d’établissement en cours, l’EHPAD Bellevue projette de devenir un réel **pôle médico-social gérontologique de proximité**, et pour ce faire d’ouvrir notamment une consultation gériatrique ainsi qu’un accès à des soins bucco-dentaires, le tout dans des locaux accessibles aux PMR. Cette dynamique d’EHPAD **plateforme**, par laquelle l’EHPAD s’apparente à une plateforme de services intégrée à son environnement, doit être soutenue et encouragée concernant les plus petits établissements de la ville. Elle constitue en effet un puissant vecteur de lutte contre la désertification médicale, le tout dans un contexte où l’incidence des pathologies neurodégénératives va largement s’accroître dans les prochaines années et appellera à un accompagnement renforcé des aînés.

Orientation – Soutenir la dynamique d’EHPAD plateforme pour lutter contre la désertification médicale

4.4 Une offre de soutien et de répit pour les aidants qui doit s’étoffer

Nombreux sont les Berruyers qui soutiennent un proche en perte d’autonomie pour des raisons liées à l’âge, à un handicap, à une maladie chronique ou invalidante. Pour soutenir et accompagner ces proches aidants, dont l’importance primordiale est reconnue de façon croissante par le système de protection sociale (congé de proche aidant, etc.), différents dispositifs existent, d’information, d’accompagnement et de répit. Ainsi des **après-midi Entr’Aidants organisés par le CCAS**, ou des **formations organisées par France Alzheimer**, qui rassemblent chaque année près de 35 personnes.

L’offre à destination des aidants à Bourges existe à travers les **deux accueils de jours “Les Jardins de Jacques Coeur” et “les Coquelicots”** mais cette offre doit être consolidée et diversifiée. Certains projets doivent ainsi être initiés par la mandature dans les prochaines semaines, à l’instar de **cafés des aidants** et d’un **séjour de répit aidants-aidés**. La ville pourra aussi favoriser la venue sur le territoire d’acteurs comme l’Association Française des Aidants, le Collectif Je T’Aide... susceptibles d’apporter une expertise en la matière.

Il paraît intéressant d’étudier l’opportunité de créer une **halte répit détente alzheimer (HRDA)** par les bénévoles de la **Croix Rouge** déjà active sur la ville. La Croix Rouge bénéficie sur les HRDA d’une expertise sur le territoire national avec des protocoles déjà rodés sur l’organisation du dispositif ainsi que sur la formation des bénévoles pour accompagner les personnes aidées. Une itinérance de cette halte répit au sein des quartiers pourrait aussi être étudiée avec les acteurs locaux. De plus, une collaboration avec **France Alzheimer** pourrait s’envisager pour proposer sur le même temps un café des aidants.

D’autres dispositifs innovants, comme les **courts séjours post-hospitalisation à l’EHPAD Bellevue** développés dans le cadre d’un appel à projet de l’ARS, pourraient être pérennisés voire amplifiés et étendus à d’autres établissements si le bilan s’avère favorable.

Orientations – Soutenir la diversification de l’offre de soutien, accompagnement et répit à destination des proches aidants : organiser des séjours aidants/aidés,

organiser des cafés des aidants, étudier la création de halte répit détente Alzheimer.